

Symbiose

LE MENSUEL DES AGROBIOLOGISTES DE BRETAGNE

N° 244 | WWW.AGROBIO-BRETAGNE.ORG | AVRIL 2019



NUMÉRO SPÉCIAL

3000 FERMES

Bio

EN BRETAGNE

GUILLAUME ROBIN

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

MARAÎCHAGE
BIEN IDENTIFIER LES MALADIES
DU SOL POUR BIEN LES GÉRER

BOVINS LAIT
CONTENTION. MIEUX VAUT
PRENDRE SES PRÉCAUTIONS

OBSERVATOIRE
LES DERNIERS CHIFFRES DE LA
BIO EN BRETAGNE



JULIEN SAUVÉE

Éleveur bio à Melesse (35)

Vice-président de la FRAB

[SymBIOse n°244]

Le mensuel des agrobiologistes de Bretagne Réseau GAB-FRAB-FNAB

Prix du numéro : 5 euros

- ▶ Directeur de la publication : Patrick Guillaume.
- ▶ Comité de rédaction : symbiose@agrobio-bretagne.org.
- ▶ Rédacteur en chef : Antoine Besnard (Frab) - symbiose@agrobio-bretagne.org.
- ▶ Dessin : Alain GOUTAL (22).
- ▶ Crédit photo : GAB-FRAB, Matthieu Chanel.
- ▶ Imprimeur : Médiagraphic (35), imprimé sur Papier Recyclé avec encre végétale.
- ▶ N° CPPAP : 0422 G 89163.
- ▶ N° ISSN : 1253-4749.

- ▶ Annonces et Abonnements : FRAB, 12, avenue des Peupliers 35510 Cesson-Sévigné cedex. Tél. 02 99 77 32 34 symbiose@agrobio-bretagne.org

Les articles parus dans les pages listées ci-dessous font partie de la mission d'information générale, filière, technique et réglementaire du réseau GAB-FRAB aux producteurs bio bretons sur leur filière et ses évolutions. La convention de financement passée entre le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et le réseau FRAB reconnaît et intègre cette mission.

Pages : 7, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26



LA BIO PUISSANCE 3000

Il y a trois ans, nous passions le cap des 2000 fermes bio en Bretagne. En pleine campagne des élections régionales, Patrick Guillaume, dans son édito faisait le vœu « qu'à la fin de la prochaine mandature nous puissions fêter le cap de la 3000^e ferme bio bretonne ». Objectif atteint, c'est aujourd'hui que nous accueillons la 3000^e ferme bio en Bretagne, et ce largement avant la fin de mandature du Conseil régional. Et encore mieux, avant la fin de ta mandature mon cher Patrick !

Alors qu'on ne s'y attendait pas, l'année 2018 est désormais la plus grosse année de progression de la bio en région avec 446 nouvelles fermes bio. Elle surpasse donc 2016, qui demeurait jusqu'à présent l'année de tous les records. Sur ces nouvelles fermes, 60% sont des installations et 40 % des conversions. Depuis deux ans, une installation aidée sur 3 se fait en bio en Bretagne, voire près d'une sur 2 dans le Morbihan (42%). La dynamique se confirme et en parallèle les dernières données de l'Agence bio positionne la Bretagne en tête des régions consommatrice de bio, puisque 77 % des Bretons affirment consommer des produits bio au moins une fois par mois. Cela confirme que plus on accroît la disponibilité et l'accessibilité des produits bio plus les consommateurs sont au rendez-vous.

Derrière ces chiffres encourageants, les nouveaux bio s'appellent Elodie, Guillaume, Sophie ou encore Erwann. Comme nous, ils ont choisi de lier leur destin à celui de leurs Terres, leurs cultures et/ou leurs animaux. Voilà ce qu'est une ferme bio, un juste équilibre entre un projet de vie, un lieu, une histoire et un territoire. Notre vision de la bio ne se limite pas à un cahier des charges et nous ferons tout pour que les 1000 prochaines fermes bio ne se résument pas à des sociétés fictives (se limitant à un bâtiment bio hors sol au milieu de terres traitées) ou encore des atelier ayant pour seul objectif de compléter une gamme (seul moyen pour certain pour continuer à vendre des produits peu qualitatif)

Cela dit, la majorité de ceux qui nous rejoignent en ce moment le font par conviction et envie de contribuer à la transition agricole, alors bienvenue à eux !

ÉDITORIAL	2
INFOS NATIONALES	3
LES FILIÈRES	4
Biolaït. 4,5 millions de litres de lait avec Mc Donald's	
INFOS RÉGION	5
LE BILLET D'HUMEUR	5
LES ACTUS DU GAB 56	6
LES ACTUS D'AGROBIO 35	8
LES ACTUS DU GAB 29	10
LES ACTUS DU GAB 22	12
L'OBSERVATOIRE	14
La Bretagne passe le cap des 3000 fermes bio	
LE PORTRAIT DU MOIS	16
Guillaume Robin. La preuve par l'exemple	
DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR	18
Normes sanitaires. Quand transformation rime avec réglementation	
TECHNIQUE MARAÎCHAGE	20
Maladies des sols. Bien les identifier pour mieux les gérer	
TECHNIQUE ÉLEVAGE	22
Contention des bovins. Mieux vaut prendre ses précautions	
CULTURE & AGRONOMIE	24
Sarrasin. Une culture aux multiples facettes Maïs. Il a testé un semis à écartement réduit	
COURRIER DES LECTEURS	26
PETITES ANNONCES	27
TOUT EST BON DANS L'COCHON	28

Aides bio

DES PRODUCTEURS SAISISSENT LA JUSTICE

Le 22 février, trois agriculteurs, accompagnés par la FNAB, ont lancé des recours administratifs concernant le retard de paiement de leurs aides bio. Après plusieurs années d'alertes sur la situation, le 25 octobre dernier, la FNAB saisissait le Défenseur des droits. Le ministère de l'agriculture avait jusqu'au 21 février pour répondre.

Pourtant, à ce jour (le 23 février, NDLR), 25% des aides 2016, 50% des aides 2017 et 100% des aides bio 2018 n'ont toujours pas été versées, aucune réponse n'a été apportée à la saisine de la FNAB. Les requérants demandent le paiement immédiat des aides. Trois référés-provisions ont déjà été déposés devant les tribunaux administratifs de Lyon, Nantes et Poitiers. Cette procédure est une procédure d'urgence qui permet au juge des référés sous quinze jours d'enjoindre l'État de payer sa créance dans les plus brefs délais.

Guillaume Riou, président de la FNAB et polyculteur-éleveur bio dans les Deux Sèvres, fait partie des trois premiers requérants qui, accompagnés par la FNAB, attaquent le ministère de l'agriculture et subsidiairement leurs conseils régionaux et l'Agence de Services et de Paiement. « Cette situation est intolérable, estime Guillaume RIOU, des promesses ont été faites, des contrats ont été signés, rien de tout ça n'a été honoré. Depuis 2016 on a tout tenté pour pousser le gouvernement à l'action, la dernière chose qu'il nous reste, c'est le recours à la justice». L'État devra aussi indemniser les préjudices

subis par sa défaillance. Un premier recours indemnitaire a aussi été engagé par un des trois premiers producteurs. Adressée au ministre de l'agriculture et au président du conseil régional d'Auvergne-Rhône Alpes, la requête, gracieuse dans un premier temps, vise à demander réparation des préjudices subis.

En effet, les retards de paiement ont mis les agriculteurs et agricultrices biologiques dans des situations économiques et financières difficiles, parfois même intenable. « On a contracté des prêts court-terme pour assurer nos obligations comme payer nos fournisseurs, nos salariés et nos impôts. On a été handicapés sur nos investissements. Certains ont rogné sur leurs revenus et on commence même à voir des cas de faillite. Les paysans-bio ont été sacrifiés sur l'autel de l'immobilisme », continue Guillaume Riou. « Notre démarche n'est pas individuelle et égoïste, elle est hautement politique, cette situation ne doit jamais se reproduire », conclut Guillaume Riou, président de la FNAB et polyculteur éleveur dans les Deux-Sèvres.

La FNAB demande la création d'une cellule de crise chargée de régler au plus vite les sommes dues et d'identifier et réparer les préjudices subis par les paysans et paysannes bio de France du fait de la défaillance de l'État. Alors que nous bouclons notre édition (le 21 mars 2019), les agriculteurs n'ont reçu aucune nouvelle de l'État.

Devenir agricultrice bio

LA FNAB PUBLIE UN GUIDE

Suite à une vaste enquête menée en 2018 sur la place des femmes dans l'agriculture biologique, la FNAB s'engage pour l'égalité femmes-hommes dans le monde agricole. En France, les agricultrices bio sont de plus en plus nombreuses – elles représentent environ 1/3 du monde agricole bio. « Elles sont en majorité non issues du monde agricole, plutôt jeunes, diplômées, et souvent seules à la tête de leur exploitation... Très courageuses donc, déterminées, engagées dans leur quotidien de cheffes d'entreprises bio mais aussi dans leur quotidien de mères, conjointes, associées... », ex-

plique Stéphanie Pageot, éleveuse bio et secrétaire nationale « Femmes » à la FNAB. « Malheureusement, elles rencontrent souvent des difficultés plus importantes que leurs collègues masculins dans leur parcours professionnel et familial. » Difficultés auxquelles la FNAB a souhaité répondre par la publication d'un guide « Devenir agricultrice bio - Les clés pour s'installer » publié symboliquement le 8 mars.

Guide de 24 pages, téléchargeable gratuitement sur le site Produire Bio : www.produire-bio.fr/articles-pratiques/devenir-agricultrice-bio-les-cles-pour-sinstaller/

CONSOMMATION. LA BRETAGNE AIME LA BIO

L'Agence Bio vient de sortir son dernier « baromètre de la consommation et de la perception des produits bio » (étude réalisée fin 2018 sur un échantillon de 2000 personnes de 18 ans et plus, disponible sur le site de l'Agence Bio). La Bretagne y ressort en tête des régions les plus férues de produits bio, puisque 77% des consommateurs bretons disent consommer des produits bio une fois par mois (contre une moyenne de 71% à échelle nationale) et 18% disent en consommer tous les jours (12% en moyenne à échelle nationale). Des chiffres encourageants pour le développement de la bio régionale. Autres chiffres intéressants : 17% des consommateurs bio sont de « nouveaux consommateurs » (c'est-à-dire depuis moins d'un an) et ce chiffre monte à 27% chez les 18-24 ans. Chez cette dernière tranche d'âge, les questions éthiques et sociales ainsi que le bien-être animal, ressortent d'ailleurs plus nettement comme des motivations à la consommation de produits bio que pour les tranches d'âges supérieures, qui sont elles davantage motivées par des questions de santé.

VIANDE BIO. UNEBB S'IMPLANTE EN BRETAGNE

Des éleveurs bio bretons ont décidé de se structurer en créant une association régionale actionnaire d'Unébio. Les objectifs sont de développer la production et le commerce des filières animales bio en Bretagne et de promouvoir la viande bio. Grâce à cette association, les éleveurs déjà impliqués dans Unébio pourront désormais participer aux différentes prises de décision. Actuellement 150 éleveurs sont concernés par la création d'Unebb (Union des éleveurs bio de Bretagne), soit environ 1000 bovins à l'année. L'objectif 2019 est de fédérer davantage d'éleveurs et d'atteindre les 300 adhérents, soit 3500 bovins. Des éleveurs de porcs et de volailles sont également concernés.

Biolait

4,5 MILLIONS DE L DE LAIT AVEC MC DO

La presse s'est largement emparée de l'information. Un partenariat entre le géant du fast food et le groupement de producteurs 100% bio. SymbIOse revient sur ce sujet avec Ludovic Billard, président de Biolait et éleveur dans les Côtes d'Armor.

🎤 INTERVIEW



LUDOVIC BILLARD

Éleveur laitier bio à
Lauréan (22).

Président de Biolait

Comment ce partenariat McDonald's Biolait a-t-il émergé ?

Biolait a eu l'occasion de rencontrer McDonald's il y a déjà quelques années lors des différentes éditions du Salon de l'Agriculture à Paris. Identifié comme étant un client potentiel en 2017, c'est finalement McDonald's et son transformateur partenaire qui ont renouvelé leurs sollicitations auprès du groupement en 2018.

De quel transformateur s'agit-il ?

FrieslandCampina. Une coopérative néerlandaise qui transforme de la poudre de lait en desserts lactés. Dans le cas du débouché McDonald's, FrieslandCampina produit des desserts glacés aromatisés. Parmi eux : le Frappé. C'est dans cette filière que Biolait s'insérera à partir de l'automne 2019, fournissant l'équivalent du volume de lait de 24 fermes laitières biologiques – soit 4,5 millions de litres – pour la production de Frappés bio. »

Quels intérêts voyez-vous à ce partenariat ?

Le premier intérêt de ce nouveau débouché pour Biolait est le renforcement de l'accessibilité aux produits bio pour le consommateur. En effet, McDonald's est un acteur incontournable de la distribution, comptant plus de 1 400 restaurants en France. Le deuxième intérêt concerne évidemment l'équilibre matière. Lorsque

Biolait développe ses débouchés en crème – via la Sill par exemple –, il est indispensable de compenser par de nouveaux débouchés fiables et durables en lait écrémé et poudre de lait.

Quelles seront les suites de ce partenariat ?

Avant d'envisager les suites, nous allons examiner de près le bon fonctionnement de ce marché émergent. Toutefois, l'idée qu'à terme tous les produits laitiers commercialisés par McDonald's soient certifiés AB est plaisante.

Et les adhérents Biolait, qu'en disent-ils ?

Comprenant les intérêts d'un tel partenariat, nous n'avons pas de retours négatifs de la part des producteurs. L'objet premier est bien la sécurisation des marchés et des volumes, qui doit se faire pour rémunérer au mieux les producteurs.

Biolait reste le principal collecteur de lait biologique à l'échelle nationale. On estime à environ 300 millions de litres le volume qui sera produit par les adhérents en 2019 en France (environ 70 millions en Bretagne) et 350 millions en 2020. Dans ce contexte, le renforcement des débouchés existants, mais également la diversification des circuits de commercialisation, sont des facteurs incontournables à la construction d'une filière laitière biologique durable.

Propos recueillis par Niels BIZE, chargé de missions filières animales à la FRAB

Aides bio en Bretagne

UN MAINTIEN ACQUIS EN 2019

Les incertitudes concernant les disponibilités budgétaires pour financer les aides bio et les MAE en 2019 ont été levées. Le Comité Agro-Écologie, co-présidé par la Région et la DRAAF, et dont le réseau GAB-FRAB fait partie, s'est réuni le 6 mars dernier. Le Comité s'est accordé sur le maintien des aides bio et d'une partie des mesures système en 2019.

Conditions pour les nouveaux engagements 2019		
	PLAFOND (/AN/FERME, AVEC TRANSPARENCE GAEC)	DURÉE DE L'ENGAGEMENT
CAB	15 000 €	5 ans
MAB	7 500 €	5 ans en fin de CAB puis 1 an
SPE (évolution)	11, 10 et 9 000 € en fonction du niveau	5 ans

• Spécificités sur les bassins versants algues vertes : les plafonds CAB et MAB sont plus élevés (respectivement 20 et 15 000€) et les SPM (mesure système niveau maintien) sont ouvertes aux nouveaux engagements.

• Spécificité jeune agriculteur : accessibilité de la SPM1 (maintien de 12% de maïs dans la SFP)

Prudence dans vos projections économiques si vous prévoyez en 2020 de vous engager sur un nouveau contrat : l'année 2020 s'annonce tendue en termes de réserves budgétaires disponibles.

Durée d'engagement des aides conversion : le ministère rétro pédale !

Bonne nouvelle. Alors que Didier Guillaume puis Emmanuel Macron avaient tour à tour évoqué la réduction de la durée de l'aide conversion de 5 à 3 ans, et en réponse à un communiqué de la FNAB appelant le gouvernement à clarifier la situation, le Ministère de l'Agriculture a publié le 12 mars un communiqué de presse affirmant que « les aides à la conversion pour l'agriculture biologique sont et resteront versées sur une durée de 5 ans comme c'est le cas aujourd'hui ».

Retards de paiement : le calendrier annoncé par les autorités régionales

Les actions en justice lancées par la FNAB en février et relayées dans les médias (lire page 3), ainsi que la tenue du Comité Agro-Écologie le 6 mars a permis au réseau GAB-FRAB d'exprimer le ras-le-bol et l'inquiétude des producteurs bio face à l'accumulation des retard de paiements. Un calendrier prévisionnel a été présenté en Comité Agro-Écologie le 6 mars : les paiements concernant les soldes des annuités 2016 et 2017 se poursuivent. Les premiers paiements des annuités 2018 seront arrivés fin mars. L'objectif affiché : paiement de l'intégralité des aides 2016, 2017 et 2018 à l'été.

Nous vous invitons d'ores et déjà à contacter votre DDTM pour vous tenir informé de l'avancement de votre dossier ainsi qu'à informer votre GAB de votre situation du point de vue de ces versements. L'attention du réseau va se porter en particulier sur les dossiers sous contrat MAB en reconduction annuelle – toujours bloqués par des problématiques logicielles – et sur les dossiers plus complexes (cessions-reprises, mouvements de parcelles...)

PAS FORCÉMENT TOP LES MODÈLES

Ce message fait suite à la lecture du Symbiose de février 2019... qui m'a gentiment énervé sur 2 points.

Le premier concerne le reportage sur les avantages du vêlage de printemps (p.9) : « C'est à la laiterie de s'adapter à ses paysans et pas l'inverse ! Le consommateur s'adaptera lui aussi. » Mais bien sûr, comment n'y avait-on pas pensé avant ? Qu'il est bête, tout de même, ce consommateur de boire du lait en hiver... Pour avoir participé à la dernière rencontre adhérents Biolait, le problème se pose pourtant bel et bien. Presque 100 % du lait produit en bio qui n'a pas de débouché sur le marché produits laitiers bio (étant donc valorisé - à vil prix - sur le marché conventionnel) est du lait d'avril à juillet. D'où de nombreux débats lors de cette réunion sur le problème et ses solutions, avec aucune d'évidente. En tout cas pas d'aussi expéditive genre « ce n'est pas notre problème »

Le second a trait au reportage sur la Nouvelle Zélande. Certes ce pays est peut-être intéressant pour son système pâturant : des bons chemins, une gestion fine de l'herbe, de la technicité, des systèmes économes, etc....

Pourtant tout n'est pas rose dans ce modèle néo zélandais. Voici quelques extraits tirés du PLM de février 2019 (rassurez vous, je ne suis pas abonné au Paris Match des éleveurs laitiers, je l'ai reçu en pub !). C'est un éleveur de 1100 vaches sur l'île du sud qui parle :

« Nous allons faire une aire bétonnée pour alimenter les 800 VL de l'un des sites. Le gouvernement ne veut plus qu'on garde les vaches sur nos parcelles en hiver. Ils veulent de l'extensif, mais à 40 000 \$ l'hectare, il n'y a pas de rentabilité à être extensif. Seuls les éleveurs qui ont acheté il y a plus de 20 ans peuvent se le permettre.... »

« Pour l'année prochaine, je vise 800 vaches à 9000 l et 30 000 l de lait par ha. L'irrigation nous coûte 800 \$/ha par an par exemple. On ne peut pas dire que nous produisons à bas coûts. »

« Il y a énormément de fermes à vendre et très peu trouvent des repreneurs »

« Avec une salle de traite 2x40, il faut trop de main d'œuvre et cela devient très compliqué d'en trouver.... »

Et surtout : « Le gouvernement n'est pas très favorable à l'agriculture. Il y a toujours de nouvelles normes, en particulier avec des restrictions en nitrates dans l'eau. Certaines plages ont du être fermées à Auckland....»

Je me rappelle également un reportage de France 2 (émission Cash investigation : je l'ai retrouvé facilement sur internet) qui était édifiant quant à la pollution du pays. Tout cela me rappelle furieusement les problèmes de la Bretagne avec les algues vertes depuis quelques décennies. Comment pourrait-il en être autrement : des chargements de 3 ou 4 ou 5 UGB par ha, de l'irrigation, des engrais azotés, des vaches dehors toute l'année....

Leur système me semble aller dans le mur : il serait sans doute temps qu'on arrête de les présenter en modèle.

J'aurais bien aimé que ce reportage dans Symbiose évoque davantage ces limites....

Voilà. Rassurez vous : en général j'apprécie tout de même la lecture de Symbiose !!!!

Le Greencheux

**Prenez la plume,
on vous donne la parole**

Écrivez-nous :
symbiose@agrobio-bretagne.org



LE CHIFFRE DU MOIS

5

C'est le nombre de nouveaux administrateurs.trices, qui ont été élu.e.s lors de l'assemblée générale.

- ▶ **Elodie GUELVOUT**, céréalière et future éleveuse en poules à Remungol
- ▶ **Amélie PEKLE**, paysanne boulangère à Moréac
- ▶ **Jean-François BOULO**, maraîcher à Caden
- ▶ **Dominique DUBREUIL**, maraîcher à Ploërmel
- ▶ **Hugo BOGRAND**, céréalière à Ploërdut

Nous sommes ravis de les accueillir, et on les remercie. Le conseil d'administration du GAB 56 comptera donc en 2019, 17 paysan(ne)s, dont 3 femmes.

Un clin d'œil particulier à un de nos fidèles administrateurs, démissionnaire en 2018 : David HERVÉ. Maraîcher à Séné, il s'est mobilisé et a fait partie du noyau dur du CA, pendant 9 ans. Merci David !

AGENDA

Conversion bio. Rendez-vous collectifs

Pour les producteurs qui souhaitent avoir des informations sur la conversion en bio (étapes de conversion, démarches administratives, réglementation, aides, accompagnements possibles...).

Le lundi 15 avril et le lundi 6 mai à 14h30 dans les locaux du GAB56 (ZA de Keravel) à Locqueltas.

Anouk NIATEL au 02 97 66 05 83 ou aniatel@agrobio-bretagne.org

Installation, comment rencontrer le GAB ?

- ▶ Permanences du GAB au **point accueil installation à Vannes** : 4 et 11 avril, 2 mai
- ▶ **1er RDV avec la bio**, rendez-vous collectif pour les porteurs de projets en bio, dans les locaux du GAB, lundi 29 avril

Véronique Jardin – 02 97 66 37 77 – vjardin@agrobio-bretagne.org

En direct du CA

SOIRÉE RECONTRÉ,
UN VRAI SUCCÈS

Avec une installation sur 2 en AB, de nombreuses conversions et créations d'activité, le Morbihan connaît une belle dynamique ces 2 dernières années.

De nouveaux visages apparaissent sur nos territoires, et le besoin de rencontres, d'interconnaissance, d'échanges se fait ressentir. C'est dans ce contexte que nous avons relancé l'organisation de réunions locales.

Plus de 100 personnes ont participé à celles-ci, dans des lieux très divers comme le café du coin... Ces réunions sont l'occasion pour les nouveaux et les anciens de faire connaissance, de découvrir la diversité et le potentiel de leur territoire et les activités du GAB. Nous avons pu mettre en avant le travail engagé depuis 2 ans pour le développement de l'AB, à travers les rencontres d'élu(e)s pour défendre la place de l'AB dans les projets de collectivités, et le développement des partenariats avec les acteurs associatifs ou économiques.

Ces échanges permettent aussi d'envisager des projets en termes d'achat de matériel, de mutualisation de moyens sur la logistique, d'ouverture de magasins de producteurs, ou de demande de produits par des transformateurs ou des vendeurs.

A également été présenté le travail mené avec Biocoop sur la structuration d'une filière légumes en Morbihan. L'actualité syndicale a également été abordée : actions engagées par le réseau face au retard de paiement des aides, notre entrée au comité technique Safer pour défendre l'accès au foncier des porteurs de projets en bio, et enfin l'accompagnement des personnes en phase de conversion ou d'installation.

La conclusion unanimement exprimée est le besoin de poursuivre ces échanges en organisant d'autres rencontres locales. Les adhérents référents territoriaux, ainsi que l'équipe des salarié(e)s du GAB sont à votre disposition pour animer de nouvelles soirées et lancer, ou approfondir la réflexion sur vos projets de territoires !

Patrick Guillerme, Responsable Pôle Territoire et promotion de la bio

LA PHOTO DU MOIS



Formation cuisiniers du 13 février 2019 à Quéven : comment cuisiner des repas végétariens bio simples et appréciés (pour rappel, en parallèle des 20% de produits bio d'ici le 1er janvier 2022, la loi Egalim impose aux restaurants scolaires un repas végétarien hebdomadaire). Bilan : Un régal, et un succès puisque le GAB a dû refuser des inscriptions !

AG DU GAB

« ALORS, C'EST QUAND QU'ON VA OÙ ? »

C'est sur cette phrase que Fabien, votre président, a démarré son rapport moral, face à un public composé de 75 participants, dont 50 adhérents.

50 adhérents présents sur 368, c'est peu, vraiment pas assez... alors comme tous les ans, on est partis en se disant qu'on espère faire mieux l'année prochaine.

Mais comme on est des optimistes acharnés, on ne va pas rester là-dessus, et on va vous parler de tout ce qui a été positif à l'occasion de cette assemblée générale :

- ▶ Une conférence de presse, avec la présence de 5 médias. Deux heures d'échanges où nous leur avons fait un état des lieux détaillé, des dynamiques production et consommation dans les différentes filières bio.
- ▶ Un conseil d'administration renouvelé et qui se féminise, voir le détail dans le chiffre du mois !

- ▶ Des partenaires présents (2 intercommunalités, 2 représentants de bassin versant, Manger Bio 56, 4 partenaires entreprises), parce que le développement de l'agriculture biologique n'est pas qu'une question d'agriculteurs...
- ▶ Un déjeuner partagé façon « auberge espagnole », qui comme tous les ans a atteint ses objectifs de convivialité et de gourmandises partagées
- ▶ Un débat mouvant qui a permis à chacun de se positionner sur 5 affirmations, volontairement un peu provocatrices. Ce débat mouvant, a facilité aussi l'interconnaissance. Le contenu des échanges sur chaque affirmation sera discuté lors des prochains conseils d'administration, et donnera peut-être lieu à de nouvelles rencontres pour approfondir certains sujets, avec vous, nos adhérents !

Merci à tous ceux et celles qui ont partagé ce bel après-midi avec nous !

Temps idéal pour 2 démos

« **bout de champ** ». La météo du mois de février nous a offert de beaux créneaux pour intervenir en désherbage mécanique sur les parcelles de céréales. Les producteurs présents ont pu comparer le travail de la houe et de la herse étrille et observer l'efficacité des passages des outils.



Démo chez Claude Le Priol à Baud

LES FORMATIONS



▶ Accueillir et sensibiliser à l'agriculture biologique sur sa ferme

Date & lieu : Mercredi 24 avril de 9h à 17h sur la ferme d'un des inscrits.

Lise Allain, 02 97 66 88 34, Lallain@agrobio-bretagne.org

▶ Réaliser son étude de marché et construire sa stratégie commerciale

Dates & lieu : Lundis 8 avril et 27 mai à Cesson Ceigné (35)

Pierre Bouillet – 02 97 66 38 88, p.bouillet@agrobio-bretagne.org

▶ Engraissement à l'herbe des bovins en système allaitant

Date & lieu : Le lundi 29 avril sur la ferme d'un des participants

Anouk NIATEL au 02 97 66 05 83 ou a.niatel@agrobio-bretagne.org

▶ Engraissement à l'herbe des ovins

Date & lieu : Le mardi 30 avril sur la ferme d'un des participants

NIATEL au 02 97 66 05 83 ou a.niatel@agrobio-bretagne.org

▶ PASS MAEC et suivi azote (années 4 et 5 des MAEC SPE 12, 18 ou 28%)

Dates & lieu : Le mardi 30 avril (secteur est Morbihan) ou le jeudi 16 mai (secteur centre/ouest Morbihan) au choix

Valérien LEBON au 02 97 66 05 84 ou v.lebon@agrobio-bretagne.org

▶ Rallyes « herbe »

Le mardi 14 mai sur le secteur de Nostang
Le jeudi 16 mai sur le secteur de Pleucadeuc

Christophe LEFEVRE au 02 97 66 88 35 ou c.lefevre@agrobio-bretagne.org

lenbref | LE GAB 56

CAP climat... c'est reparti !

La rencontre du 7 mars à l'EARL Breizh Symbiose a permis de redéfinir les axes de travail de CAP climat. Voir plus large et plus loin : c'est la nouvelle orientation avec l'intégration des cultivateurs aux côtés des éleveurs sur un secteur plus large. Le groupe a décidé de se lancer dans le dépôt d'un GIEE (Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental) pour répondre à deux questions :

- ▶ Définir les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur les fermes pour les diminuer
- ▶ Trouver des variétés et espèces adaptées aux aléas climatiques

Éleveurs ou cultivateurs, si vous êtes intéressés pour rejoindre le groupe et avoir le programme détaillé contactez le GAB56

Valérien LEBON au 02 97 66 05 84 ou v.lebon@agrobio-bretagne.org

Animations dans les collèges morbihannais

Comme chaque année, le GAB est sollicité par le Conseil départemental pour sensibiliser des collégiens au lien du champ à l'assiette. Cette année, trois collèges ont pu bénéficier de nos interventions :

- ▶ Le collège Goh Lanno de Pluvigner via une visite de ferme chez Lydie et Vincent Joyeux à Locoal-Mendon
- ▶ Le collège de Rhuys de Sarzeau avec des visites de la chèvrerie Kerlébik, chez Marion et Jérôme Fourquet, à Séné
- ▶ Le collège Yves Le Bec de Rohan avec des interventions de Sophie Denis en classe

Merci aux producteurs d'avoir ouvert leurs fermes et pris du temps pour sensibiliser ses futurs consommateurs et électeurs.

Theix-Noyal, l'art de se concerter

La cuisine centrale de Theix-Noyal livre les repas à Séné et la Trinité-Surzur. Ces 3 communes ont créé une « entente ». Un travail sur le gaspillage alimentaire a été mené en 2017 avec GMVA (Golfe Morbihan Vannes Agglomération) et le GAB56. La seconde étape a démarré logiquement en 2018 avec une réflexion sur l'évolution de l'offre alimentaire. Ce travail a été mené de concert entre les 3 communes mais également interservices. Le 28 février dernier, un projet alimentaire a été écrit et programmé par les élus, les responsables de services, des représentants de l'encadrement du temps du repas et l'équipe de cuisine.



À CONJUGUER AU FÉMININ

L'édito



ANNE-SOIZIC LIGER

Éleveuse laitière bio
à Val d'Anast

Administratrice
Agrobio 35

Je suis Anne-Soizic. En exploitation laitière avec mon mari sur Maure-de-Bretagne, je transforme une partie de notre lait en yaourts et crèmes desserts. J'ai rejoint le CA d'Agrobio35, il y a quelques jours.

Agrobio 35 est la structure qui porte les valeurs de la bio depuis très longtemps, grâce à des militants qui ont œuvré pour faire de la bio ce qu'elle est aujourd'hui. Partageant ces valeurs, il me semble important que je donne à mon tour un peu de mon temps pour poursuivre les actions menées. En effet, c'est confortable d'écouter les autres, mais il me semble aussi important d'être acteur.

Face à la croissance de la bio ces derniers temps, je souhaite défendre de vraies valeurs qui respectent l'éthique de la bio, qui conservent une réglementation exigeante. Aujourd'hui j'ai la chance de faire un métier qui me plaît et me passionne. C'est ainsi que je souhaite apporter ma contribution au développement de cette agriculture qui nous est chère.

Participer au Conseil d'administration d'Agrobio 35 c'est aussi pour moi l'occasion de m'ouvrir à d'autres productions, d'être au fait de l'actualité, de la réglementation...

Une bien belle AG que cette AG 2019. Une fois n'est pas coutume, et comme il est difficile dans le temps imparti de faire tout ce qu'on aimerait pouvoir faire, le CA avait choisi de privilégier les orientations futures plutôt que le rapport d'activités. Des idées (et donc du travail) pour améliorer la place des femmes dans le développement de la bio, il y en a eu un bon paquet à ressortir. Parfois des choses simples qui changent le quotidien (des courriers et mails qui s'adressent aux adhérentes et pas systématiquement aux adhérents, des outils de communication interne où ça n'est pas systématiquement les femmes au marché et les hommes auprès des machines), parfois des projets plus longs à mettre en œuvre (faire en



sorte que les constructeurs de matériels intègrent des femmes dès la conception des outils, organiser « un concours FEMINA de la machine agricole », ...). Un immense bravo à celles et ceux qui ont préparé les saynètes (oui, c'est la bonne orthographe du mot, merci Marie !), qui ont éveillé les consciences et mis une super ambiance conviviale à l'AG.

DU MOUVEMENT DANS LES FORCES VIVES

Quatre personnes sont à saluer par Agrobio35 ce mois-ci. Côté administratrices et administrateurs, Mathilde SIMONNEAUX et Yves SIMON ont terminé leur mandat de trois ans. Pendant cette période, Mathilde s'est investie en particulier sur le dossier installation transmission en siégeant au CIVAM IT pour Agrobio35. Yves a en particulier assuré l'expertise bio à la CDOA. Pris par de nouveaux projets personnels, ils n'ont pas souhaité repartir sur un nouveau mandat. Rappelons que Mathilde est également toujours présidente de la CUMA bio. Stéphanie GUILLOTEAU a, également pour des raisons personnelles, choisi d'arrêter son mandat d'administra-

trice, après deux années bien chargées, en suivant en particulier le dossier Défis Familiales à Alimentation positive et en étant également présente au CIVAM IT pour le GAB. Parmi les mouvements, notons également le départ de Gaëtan JOHAN après 9 ans comme animateur sur le maraîchage, les cultures, le désherbage mécanique, le pôle démo du salon La terre est Notre Métier. La bonne nouvelle c'est qu'il reste au service de la bio puisque qu'il travaille chez un vendeur de semences bien connu dans la place. Vous ne serez sans doute pas sans le revoir un de ces jours sur votre ferme. Un grand merci à tous les quatre en tous les cas.

Jenbref[AGROBIO 35

Simon au 06 75 03 49 08 ou Anne-Laure Simon au 02 57 87 26 46

Les Indispensables. Commandez vos outils de communication avec Agrobio 35 ! Adhésifs AB : Format 300*162 mm. Tarif à l'unité : 0,75€ HT / 0,90€ TTC - Détails des outils à la vente sur notre site web : www.agrobio-bretagne.org/agrobio-35

Contact pour toute commande : m.bordiec@agrobio-bretagne.org

Modification de la date de Commission Energie et climat. La prochaine commission énergie et climat vous a été annoncée pour le 29 mars. Elle est finalement décalée au vendredi 12 avril de 10h à 13h et se clôturera avec un repas partagé offert par Agrobio35. N'hésitez pas à nous faire remonter vos besoins/attentes/remarques sur ce sujet d'actualité que nous approvoisons progressivement !

1ère Ferme ouverte de l'année. La première ferme ouverte 2019 d'Agrobio35 aura lieu au GAEC de l'Aulne à Langouët, le 15 avril 2019 à

14h. En bio depuis 1996, l'atelier poules pondeuses s'est développé au fil des années, et un atelier volailles de chair a été créé en 2010. Aujourd'hui, ce sont plus de 20 000 volailles et 800 000 œufs produits à l'année, le tout vendu en circuits courts. Au cours de la visite, vous pourrez découvrir l'élevage des volailles, la gestion des cultures en bio, la commercialisation et les résultats technico-économiques.

AGROBIO à la prochaine CDOA. La prochaine CDOA aura lieu le mardi 30 avril 2019. Pour toute information, vous pouvez contacter Yves

Production de graines fourragères

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!

Dans le cadre d'un projet sur l'adaptation des prairies aux aléas climatiques, nous aimerions recenser les pratiques d'auto-production de graines de prairies sur vos exploitations (légumineuses et graminées). Si vous produisez des graines de légumineuses ou de graminées fourragères sur vos fermes, ou si vous avez dans vos contacts sur le département des collègues qui réalisent cela, pouvez-vous nous le faire savoir. L'objectif est de faire un état des lieux de la production de graines de fourragères et de voir comment chacun s'organise pour la culture et la récolte de ces graines de graminées et légumineuses.

Nous sommes également à la recherche de graines de fourragères qui pourraient être stockées depuis plusieurs années dans vos hangars, vos greniers, issues de certaines de vos parcelles ou de parcelles de champs voisins. Ces vieilles semences

de fourragères peuvent représenter un intérêt car bien adaptées au contexte pédoclimatique local et plus efficaces faces aux aléas climatiques que de nouvelles variétés. De la même façon, si vous avez des lots de semences, merci de revenir vers nous.

Enfin, si vous avez de petites surfaces à battre (graminées, légumineuses, céréales, protéagineux, légumes, couverts végétaux...), merci de nous contacter. Un investissement dans une mini moissonneuse (1,20 m de coupe et récolte en sac) est en réflexion sur le territoire, nous avons donc besoin de connaître les attentes de terrains à ce niveau et d'estimer les surfaces qui pourraient être récoltées par cette machine. N'hésitez pas à revenir vers nous si vous êtes concernés ou si vous avez des questions.

François PINOT - f.pinot@agrobio-bretagne.org - 07 76 08 67 01

Trans Farm Earth

REJOIGNEZ LE PROJET DE CONSERVERIE 100% BIO

L'association Trans Farm Earth (5 maraîchers bio, 2 artisans, 1 restaurateur & Bio-coop) porte activement un projet d'atelier de transformation collectif de produits végétaux 100% bio sur le Nord du département, à Pacé. L'objectif ? Proposer une prestation de service pour fabriquer des soupes, des sauces, des coulis, des compotes, des produits lacto-fermentés... Le tout conservé dans des bocaux en verre.

Le projet aujourd'hui

L'investissement pour le montage du labo a été estimé à 300 000 € pour une capacité de production de 500 kg/jour. Aujourd'hui, le projet est bien accueilli par les partenaires publics sollicités pour apporter leur soutien à l'investissement.

En se structurant en SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole), la conserverie bio prendra une forme coopérative. Une SICA peut être composée de membres provenant de différentes branches professionnelles, mais il faudra au moins 50% d'agriculteurs sociétaires.

Lancez-vous dans une expérience collective portant haut et fort les valeurs de la bio

Que vous soyez producteurs de fruits ou de légumes, vous êtes les bienvenus ! En vous impliquant dans ce projet, vous contribuerez à la construction d'une filière bio maîtrisée par les producteurs, innovante, équitable et territorialisée. Et c'est aussi une aventure humaine ! Régulièrement, les porteurs du projet se retrouvent dans une dynamique d'écoute et de co-construction. Les décisions sont prises de manière collaborative et un plan d'actions est établi à chaque fois.

Vous pouvez apporter votre pierre à l'édifice de différentes manières, n'hésitez pas à prendre contact pour en savoir plus !

Ronan Le Gall, Co-Président de Trans Farm Earth - legumesronan@gmail.com - 06 99 02 17 08

Coralie Bouvet, Chargée de missions à Agrobio 35 - c.bouvet@agrobio-bretagne.org - 02 57 87 26 48

A LA DÉCOUVERTE DE LA BIODYNAMIE

Agrobio35 a proposé une formation d'initiation à la biodynamie en élevage. Les participants, membres du groupe Lait de la Roche aux Fées, ont pu découvrir les grands principes de bases : organisme agricole et lien entre les productions, préparations pour les plantes (pour le sol et pour les composts) présentées par Bernard Schmitt (ancien maraîcher biodynamiste et formateur au Mouvement de l'Agriculture BioDynamique). Dominique et Odette Fourmont (éleveurs et maraîchers à Erbrée) ont accueilli le groupe pour une visite de leur exploitation et pour répondre aux différentes questions. Une seconde journée a eu lieu en mars où les éleveurs ont travaillé sur l'utilisation du calendrier des semis biodynamiques, qui indique les jours favorables aux différents travaux (semis, récoltes...) selon l'influence de la lune.



Observation du troupeau laitier de Dominique Fourmont. En biodynamie, les vaches doivent garder leurs cornes. La position et la forme des épis donnent des informations à propos de la santé ou du métabolisme de l'animal.

LES FORMATIONS



- ▶ Formation commercialisation - Lundi 8 AVRIL (Contact : Coralie Bouvet - c.bouvet@agrobio-bretagne.org)
- ▶ Formation «Découvrir la bio envisager une conversion» - Session 1 Journée 3 - Mardi 9 AVRIL (Contact : David Roy - d.roy@agrobio-bretagne.org)
- ▶ Groupe Redon : Croisement et Insémination Artificielle par le producteur - Jeudi 18 AVRIL (Contact : Anne-Laure SIMON - al.simon@agrobio-bretagne.org)
- ▶ Journée collective pour faire sa PAC - Jeudi 25 AVRIL (Contact Françoise Roger, Agrobio Conseil : francoise.roger@agrobioconseil.com)

Plus d'infos -> <https://www.agrobio-bretagne.org/espace-conversion/formations/formations-agrobio-35/>



Merci

En 2018, vous avez été nombreux à nous apporter votre soutien en ajoutant, à votre cotisation de base au GAB29, une adhésion de soutien. Le montant collecté est de 931,50 €.

Ces dons sont extrêmement importants. Ils témoignent de l'intérêt que vous portez aux actions du GAB et, avec des budgets toujours serrés, ont une réelle raison d'être. Merci à vous !

Susciter des vocations

ACCUEILLEZ DES STAGIAIRES SUR VOS FERMES

Nous sommes en lien avec les écoles agricoles du département. Les élèves ont régulièrement des stages à effectuer, et un stage effectué sur une ferme bio, c'est un pas vers le choix d'une autre agriculture. Alors nous comptons sur vous pour proposer d'accueillir des stagiaires sur vos fermes.

Nous avons répertorié les différentes écoles, les périodes et durées de stage.

Contactez-nous pour avoir ces informations : Marion au 02 98 25 80 33



RETROUVEZ NOUS AUSSI SUR WWW.AGROBIO-BRETAGNE.ORG

Serres chauffées LA MAB 29 VEUT ÉTENDRE LA MOBILISATION

La proposition de restriction du chauffage des serres, proposée par la FNAB le 13 décembre 2018 en Comité National de l'Agriculture Biologique (CNAB) a provoqué d'intenses levées de boucliers émanant d'autres organisations également présentes au CNAB.

Elles invoquaient « la perte considérable du potentiel de production français qui laisserait un boulevard aux produits d'importations ». Face au manque de données techniques objectives permettant d'étayer le propos des défenseurs du chauffage des serres, le vote concernant sa restriction a été repoussé à la prochaine réunion du

CNAB le 3 avril 2019.

Face à cette situation inacceptable, et parallèlement à des démarches sur le plan national, la MAB29 a souhaité informer les associations locales de citoyens, de consommateurs et de défenseurs de l'environnement des discussions en cours.

Elle a sollicité leur appui pour soutenir une vision stricte et exigeante de l'Agriculture Biologique, en leur proposant d'adresser un courrier à la CLCV, seule organisation de défense des consommateurs siégeant actuellement au CNAB.

Petit dej' bio VENEZ VOIR « À QUOI ÇA RESSEMBLE » !

Huit fermes participeront cette année à notre traditionnel événement de printemps.

- ▶ **A LOQUEFFRET**, Gaec des Landes Celtes, vaches allaitantes et volailles
- ▶ **A BREST**, Ferme de Traon Bihan, vaches laitières
- ▶ **A CROZON**, La Ferme des Petites Vaches, vaches laitières et transformation
- ▶ **A PLOUGONVEN**, Ferme de Ponthonars, moutons et maraîchage
- ▶ **A QUEMENEVEN**, Ferme de Coat-Squiriou, vaches laitières et Les Jardins de Beltane, maraîchage
- ▶ **A QUIMERC'H**, GAEC de Penn ar Menez, volailles et vaches laitières
- ▶ **A TREMEOC**, Ferme de Kerautret, porcs
- ▶ **A SCAER**, Ferme de Trevalot (CAT), vaches allaitantes, porcs et volailles

La plupart des fermes souhaitent organiser des marchés bio, n'hésitez pas à les contacter si cela vous intéresse.

Si vous vous posez la question d'organiser les Petits Dej' chez vous, réservez la matinée du 2 juin pour aller voir sur une ferme organisatrice « à quoi ça ressemble » et



si ça vous paraît envisageable chez vous.

Enfin, les coups de main sont toujours les bienvenus, faites-vous connaître auprès des fermes accueillantes si vous êtes disponible (distribution des tracts, coup de main pour ranger la ferme, aide pour la visite de ferme...).

Semences fermières

LA DYNAMIQUE SE POURSUIT

Depuis plusieurs années, des maraîchers échangent sur les techniques de production et de sélection de semences potagères. Gain économique, autonomie, acclimatation des variétés, beaucoup de raisons les incitent dans cette voie.

En 2018, l'appui de Minga a permis de développer une campagne de communication très rapide et très appuyée. Cette démarche a pour objectif de créer une maison semencière, à court terme (2019-2020), avec l'aide de partenaires privés tels que les Biocoops (15 000€).

Faute de consensus collectif, notamment sur les contreparties financières, les producteurs du groupe « semences fermières » expriment aujourd'hui le besoin d'un temps d'arrêt. En effet, la production ne repose que sur trop peu de structures pour engager un réel mouvement collectif : mieux vaut qu'un plus grand nombre de fermes constitue l'assise de cette opération, qui pourra déboucher vers une valorisation économique.



Les producteurs du groupe « semences fermières » souhaitent l'appui du GAB29 pour engager un travail de mutualisation destiné à progresser techniquement, co-construire un projet équitable, échanger des semences, réfléchir les achats de matériel, nouer des partenariats, envisager une commercialisation des semences produites...

Pour ce faire, le groupe « semences fermières » se réunira régulièrement en parallèle des échanges mail de la liste de discussion dédiée.

Installation

VERS LA CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE D'INSTALLATION DANS LE DÉPARTEMENT

Avec une installation agricole pour 3 départs en retraite, il devient urgent de répondre aux enjeux du renouvellement des générations en agriculture.

Aujourd'hui, une part importante des porteurs de projet ne sont pas issus du milieu agricole et ont des projets innovants. Ils ont besoin de tester leur activité en grandeur nature avant leur installation définitive.

Afin de proposer un accompagnement adapté, l'association Kerlipousse, dont le GAB29 fait partie, travaille à la mise en place d'une formation « Paysan créatif ».

La formation « paysan créatif », c'est une année de test avec une formation technique chez un paysan de sa production et un parcours de formation sur la création d'activité en agriculture.

Dans un second temps, une Coopérative



d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) sera créée afin de permettre le portage d'activité.

Le portage d'activité, c'est un hébergement juridique fiscal et comptable de l'activité avec une immatriculation, un SIRET, un appui financier pour réaliser les premiers investissements, une avance de trésorerie, une gestion administrative de l'activité en test.

APPEL À CANDIDATURE POUR UNE INSTALLATION EN ÉLEVAGE SUR L'ÎLE D'OUESSANT

Suite à un appel à candidature lancé en 2017 et renouvelé en 2018, un maraîcher s'installe sur Ouessant cette année.

La commune d'Ouessant lance un nouvel appel à candidature spécifiquement lié à des projets d'élevage, permettant notamment de répondre à l'attente des habitants de pouvoir consommer des produits laitiers locaux.

Le cahier des charges est en ligne sur le site de la commune d'Ouessant ou disponible au GAB29.

Date limite de candidature : 31 mai 2019

LES FORMATIONS



► Fabrication de tomme

Date : Mercredi 10 et jeudi 11 avril - Avec l'intervention de M. Ray

► Pâturage des petits ruminants

Date : Mercredi 17 avril

► Initiation apiculture

Date : Mardi 30 avril - Avec l'intervention d'Olivier Duprez

► Café installation

Date : Mardi 7 mai - Avec Manu Bué

Plus d'infos, contactez Damien au 02 98 25 16 76





L'édito



PASCALE DOUSSINAULT

Arboricultrice bio
Présidente du GAB22

Cette année, le rapport d'activité a fait peau neuve ! Il permet de voir l'ampleur du travail mené par notre structure en partenariat avec l'échelon régional (la FRAB) et national (la FNAB). Tout cela est le fruit d'un travail d'équipe qui allie l'équipe des 8 salariés, des administrateurs pilotes du projet politique mais aussi de tous les adhérents participant aux actions du réseau.

Dans cette période de changement d'échelle de la Bio, notre mission de développement de l'agriculture biologique n'est pas simple. Nous devons toujours plus éviter les dérives vers un cahier des charges moins disant et vers un développement où le producteur ne sera plus partenaire des décisions au sein de la filière avec de nouveaux partenaires. Nous avons toujours à fixer des lignes rouges.

Si le combat pour un cahier des charges exigeant se mène à l'échelle nationale et européenne, nous devons nous investir dans nos territoires où se définissent les politiques en matière de climat, alimentation, énergie, Santé. Notre réseau doit être reconnu au sein des instances locales comme un acteur incontournable pour répondre aux grands enjeux actuels.

De plus en plus de citoyens s'inquiètent et se mobilisent autour des questions du climat, de l'environnement, de la santé et de l'alimentation, c'est en nouant avec eux de nouveaux partenariats que nous pourrions défendre notre modèle d'Agriculture biologique exigeant et cohérent

Pour tout ce travail, je tenais à vous rappeler que nous avons un outil précieux créé en 2016 : la charte FNAB qui nous rassemble. Au-delà du cahier des charges technique, elle porte des valeurs sociales, humaines pour un développement durable et équitable à l'échelle internationale.

AG du GAB 22

UNE BELLE ÉNERGIE COLLECTIVE



à Jean-Baptiste Le Fèvre, éleveur de vaches laitières à Lantic.

Ambiance studieuse et conviviale pour co-construire ensemble le rapport d'activités ! Globalement, beaucoup de retours positifs sur toutes les actions menées, des marges de progression ont été identifiées pour être mieux visible auprès des conventionnels et du grand public, être plus offensif d'un point de vue syndical, avoir une vigilance pour ne pas oublier les productions moins présentes sur le territoire et améliorer les actions en partenariat. Les adhérents comptent sur le GAB pour être le garant d'un cahier des charges exigeant et être force de propositions pour animer des dynamiques de groupe par production, mais aussi à travers des thématiques transversales. Concernant la vie associative, les adhérents ont confiance dans la gouvernance de la structure. Un effort devra être fait pour garder une représentativité des productions et des territoires au sein du CA et inciter les adhérents à s'investir. Vue la richesse et la diversité des dossiers traités, les forces vives doivent se renforcer. C'est le bémol de cette belle AG, où nous avons eu le plaisir d'accueillir seulement un nouvel administrateur au sein du CA. Bienvenue,

L'après-midi, les enjeux climatiques étaient à l'honneur. Plutôt qu'un cours magistral, l'assemblée – composée de producteurs bio (adhérents ou non), associations de citoyens, et des collectivités territoriales (LTC, LTM, GP3A et Dinan Agglomération étaient présentes) – s'est dispatchée en petits groupes pour échanger sur 5 thématiques. L'occasion pour les uns et les autres de se faire, à l'avenir, le relais des notions à mettre en avant pour inscrire le développement de l'agriculture biologique comme une solution durable et cohérente à l'échelle des territoires.

🎤 TÉMOIGNAGE

Isabelle CLEMENT, associée de la ferme laitière Goas Hamon, à Senven-Lehart, en conversion bio depuis mai 2018, a participé pour la première fois à l'AG du GAB : « Cette première AG en tant que nouveaux adhérents a été une expérience tout à fait intéressante. Le mélange des différents modes de production, les échanges perpétuels entre producteurs du fait des différents ateliers proposés, les thèmes abordés nous ont beaucoup plu. L'accompagnement des animateurs du GAB ont rendu vivante cette AG. Vivement l'année prochaine ! »

📅 AGENDA

Groupe d'échanges lait sud des Côtes d'Armor, c'est parti ! Un nouveau groupe d'échanges démarre au niveau du sud des Côtes d'Armor. 11 fermes laitières bio, en conversion, ou en projet s'engagent dans la dynamique. Prochaine rencontre du groupe le 25 avril sur la thématique de la gestion du pâturage. Il est encore temps de rejoindre le groupe.

1er RDV avec la bio 5 avril : 3ème édition de ce RDV mensuel. Il fonctionne bien,

plusieurs porteurs de projets sont chaque mois présents. Afin de faire connaître ce nouveau dispositif favorisant l'installation, chacun peut transmettre l'information autour de lui.

Deux réunions aides bio. Le GAB 22 organise, deux réunions d'informations sur les aides bio et les MAEC dans les Côtes d'Armor le Jeudi 11 Avril. A Ploumagoar à 10h30 salle des associations N°7. A Jugon les Lacs à 14h salle de la Petite Chaussée.

Serres chauffées, la suite

LE GAB D'ARMOR RENCONTRE L'UCPT

Des projets de serres chauffées en bio se développent en Bretagne. Ce constat nous a incité à rencontrer l'UCPT (Union des Coopératives de Paimpol et de Tréguier) dans un objectif d'interconnaissance réciproque (quelle stratégie de développement ? quelle mise en marché ? quels axes de recherche) et d'échanger sur la question spécifique du chauffage des serres en bio.

Comment articuler "Réponse à un marché" et "cahier des charges bio exigeant" ? Deux visions de développement de la bio existent. Le réseau GAB-FRAB s'inscrit dans une logique de démarche de progrès avec un souhait d'avoir un cahier des charges exigeant et en lien avec les valeurs fondamentales de la bio (respect de la saisonnalité des produits, biodiversité des assolements, autonomie des fermes...). L'UCPT, plus pragmatique, voit en l'agriculture biologique, un mode

de production qui permet de répondre aux demandes des consommateurs en attentes de produits exempts de pesticides, de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de tomates bio tôt en saison.

En parallèle, nous avons rencontré Lanion Trégor Communauté pour dénoncer les installations en serres chauffées bio (en lien avec l'usine d'incinération de Pluzunet) et sommes intervenus en CDOA pour exprimer notre inquiétude face à des projets d'investissement à 1,5 millions d'euros.

Les nombreux retours positifs des adhérents exprimés lors de la matinée de l'AG du GAB d'Armor, confirment notre souhait de maintenir un haut degré d'exigence et de vigilance sur toutes ces questions réglementaires.

enbref [LA MAB22

Retour sur la rencontre d'hiver de la MAB du 26 février

Les adhérents de la MAB étaient invités à se retrouver à Plérin pour échanger sur leurs actualités, leurs questionnements, leurs envies. Une dizaine de distributeurs, producteurs et consommateurs ont répondu présent et ont échangé sur les actualités et enjeux du développement de la bio locale : actualités syndicales et évolutions du cahier des charges AB, questionnements sur les risques d'industrialisation et les possibilités de construire localement des filières solidaires, mais aussi actions grands publics, retour sur le Bio Game Tour et développements à venir des Défis Famille à Alimentation Positive... Des temps de rencontres toujours fructueux, qui confirment pour la MAB le besoin de nourrir les liens entre ses adhérents !

Semaine des alternatives aux pesticides

A l'occasion de la Semaine pour les Alternatives Aux Pesticides qui s'est déroulée du 20 au 30 mars, plusieurs animations ont été proposées au grand public (ateliers, visites, chantiers, portes-ouvertes). Parmi elles, des visites de fermes bio de producteurs du GAB :



- ▶ Patrice et Nadia Hamoniaux, éleveurs laitiers à Créhen le samedi 23 mars
- ▶ Gabriel Juge et Pauline Sourdin, maraîchers de la ferme des Villes à Trébry le samedi 23 mars
- ▶ Nicolas Michiels, maraîcher de Côté Légumes à Erquy le samedi 30 mars
- ▶ Isabelle Connan, Dominique Durfort et Jacques Connan du GAEC de la Sapinière, éleveurs laitiers à Bourbriac le samedi 30 mars

La MAB a été plus particulièrement sollicitée quant à l'organisation de la visite à Erquy. Nous sommes ravis de voir que les producteurs bio soient associés aux alternatives aux pesticides, c'est tellement évident. Et comme le dit si bien le slogan de la manifestation « Ensemble cultivons l'avenir ! »

Marché bio de Pabu

Le marché bio de Pabu (mardi et vendredi 16h - 19h) recherche au moins un fromager (vache et/ou chèvre) et un producteur de viande ou de volailles. La mairie a mis à disposition des producteurs bio locaux une aire de marché comprenant un parking pour les véhicules des producteurs et des clients, et un espace couvert récemment aménagé et doté de l'éclairage et de prises électriques. Le parking va prochainement être mieux aménagé avec un revêtement de bicouche goudronné.

Mairie de Pabu : 02 96 40 68 90

SOUTENEZ L'ABATTOIR DE ROSTRENEN : APPEL À SOUSCRIPTION

L'abattoir de Rostrenen est géré par une SCIC (coopérative) depuis 2015. Des éleveurs, bouchers et consommateurs y sont réunis. Ces dernières années, l'abattoir a connu des difficultés. Aujourd'hui, une nouvelle équipe souhaite le maintenir et l'améliorer pour le respect des animaux avec un personnel qualifié et formé. L'abattoir (agréé en bio) est déjà indispensable à des agricultrices et des agriculteurs ayant opté pour les circuits courts, et souhaite accueillir de nouveaux apporteurs.

Pour soutenir l'abattoir, vous pouvez prendre des parts sociales (à partir de 20€) : envoyez un mail à abattoir.rostrenen@hotmail.fr

Nouvelle tête au GAB 22. Louise Bonnel, en master 1 Économie Sociale et Solidaire, vient de rejoindre l'équipe du GAB depuis début mars. Elle est chargée de la sensibilisation du grand public à la bio, à travers les événements comme les Ptits Déj Bio et la foire BioZone. Elle sera également en charge de l'actualisation de vos fiches sur BonPlanBio.

l.bonnel@agrobio-bretagne.org

LES FORMATIONS



Initiation à l'acupuncture le 23 avril et 14 mai à Pommerit le Vicomte. Intervenante : Nayla CHERINO PARRA

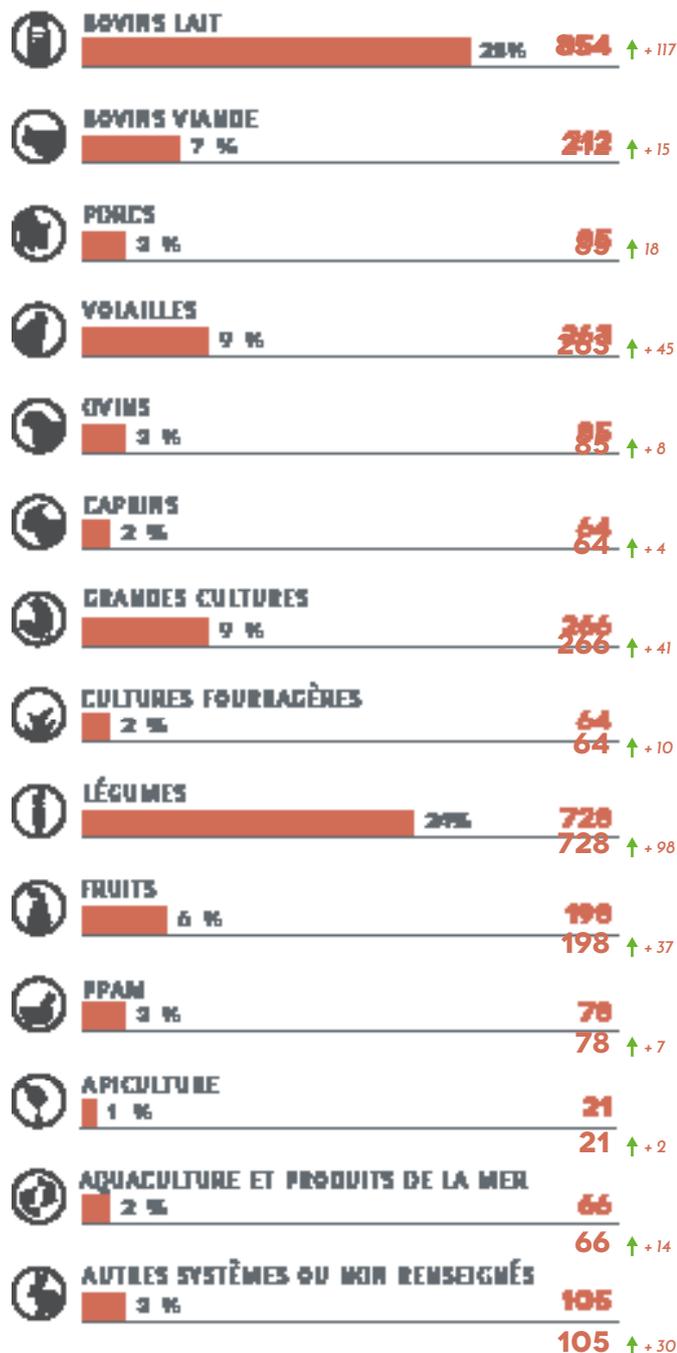
Témoignage de Martine CAMUS, éleveuse de vaches laitières à Locarn : «J'ai assisté aux deux jours d'initiation à l'acupuncture. Utilisant déjà les médecines alternatives, je souhaitais continuer à me perfectionner dans ce domaine pour dépendre encore moins des traitements classiques. Aujourd'hui, je travaille beaucoup sur l'immunité des animaux mais soigne également des pathologies de type boiteries, cellules, veaux faibles... J'avais quelques appréhensions à piquer mes vaches au départ, mais ces freins se sont levés. Au-delà de l'aspect traitements de pathologies, il y a une phase de la formation dédiée à la remise en lien avec les animaux. La formation m'a fait regarder mes animaux différemment. Je me sens encore plus proche de mes animaux qu'avant.»

Développement de la bio

LA BRETAGNE PASSE LE CAP DES 3000 FERMES BIO

Activités dominantes des fermes bio

Chiffres au 1^{er} janvier 2019



% DU NB DE FERMES BIO TOTAL

NB DE FERMES BIO ↑ + nouvelles certifs. dans l'année
 ↓ - arrêts de certifs dans l'année

Fermes

Chiffres au 1^{er} janvier 2019



3080
fermes
engagées
en bio



11,5 %
des fermes
bretonnes



+ 12,5 %
en 2018

**X 3 EN
10 ANS**

1000 fermes bio
en 2008



6^E Région
en nombre
de fermes
bio

Surfaces

Chiffres au 1^{er} janvier 2018



107 000
hectares
bio ou en
conversion



6,6 %
de la SAU
régionale



+ 12,5 %
en 2017

+ 42 500 ha
en 5 ans

+ 73 400 ha
en 10 ans



8^E Région
en nombre
d'ha bio

6^E Région
en % de
SAU bio



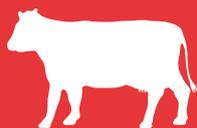
6

COMMUNES SUR 10
ont au moins une ferme bio
sur leur territoire

La barre symbolique des 3000 fermes bio vient d'être franchie en Bretagne. Depuis deux ans, la bio connaît une progression sans précédent, en Bretagne, comme dans le reste du pays. D'après l'Observatoire de la production bio en Bretagne, la région compte 3 080 fermes bio, pour 107 000 ha bio. Autre cap symbolique, plus d'une ferme sur 10 en Bretagne est désormais une ferme bio. Une croissance importante qui est marquée par deux grandes tendances : l'installation en maraîchage et la conversion en bovins lait. La Bretagne, 6e région française en nombre de fermes bio, est la première région productrice d'œufs et de légumes bio, et la seconde région productrice de lait bio.



Les grandes tendances



Conversion en lait

Forte dynamique de conversions en système laitier depuis 3 ans.



Installation en légumes

Installation croissante et continue en légumes (maraîchage diversifié).



1 sur 3

1 installation aidée sur 3 en agriculture se fait en bio en Bretagne.



Un marché porteur

Entre 2016 et 2017, le marché bio a progressé de 17,8%, pour atteindre 8,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires de la bio en France a été multiplié par 4 en 10 ans (2,1 milliards en 2007).

En Bretagne, 77% des gens consomment des produits bio au moins une fois par mois. 18% en consomme tous les jours.

Source Agence Bio



Plus d'emplois

On compte en moyenne 2,4 emplois sur une ferme bio, contre 1,5 sur une ferme conventionnelle. Aujourd'hui, en France, la bio emploie 134 500 personnes (dont 88 400 emplois directs dans les fermes), ce qui représente 12,5% des emplois agricoles nationaux.

En Bretagne, on estime à 1450 le nombre de salariés embauchés à temps plein sur les fermes bio en 2016.

Source INRA, Agence Bio, Observatoire FRAB



Des filières de proximité

60 % des fermes bio pratiquent la vente directe. En bio, les systèmes de vente plus nombreux et diversifiés, ce qui permet de sécuriser les systèmes. Les organisations économiques de producteurs bio permettent aux producteurs de maîtriser leurs circuits de distribution.

LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

3000 FERMES
Bio
EN BRETAGNE

MÛR-DE-BRETAGNE
CÔTES D'ARMOR



GUILLAUME ROBIN

BOVINS LAIT

INSTALLATION :
2013



1 UTH



SAU
55 ha



55
VACHES LAITIÈRES

COMMERCIALISATION CIRCUIT LONG

Après une première expérience en GAEC avec ses oncles, Guillaume Robin a fait le choix de se réinstaller seul, sur un système herbager, avec un investissement limité. Une démarche qui l'a amené à passer en bio en mai 2018. Itinéraire de conversion.

« Depuis tout petit, j'ai toujours voulu faire ça ». Débit de mitraille, regard franc, une stature imposante mais un sourire avenant. Quand il dit ça, Guillaume Robin parle du métier d'agriculteur. Pourtant, ses parents ne sont pas du sérail. « Mais ils avaient une grosse sensibilité à l'environnement qu'ils m'ont léguée ». Et surtout, deux de ses oncles sont installés comme éleveurs laitiers. Gamin, son terrain de jeu, c'est la nature... et la ferme de ses oncles, où il se familiarise avec le métier. Au sortir de ses études, BTS ACSE (Analyse et conduite de systèmes d'exploitation) en poche, il décide de s'installer. « Quand tu sors d'étude, tu ne sais pas trop ce que tu veux. L'idée c'était de reprendre la ferme de mes beaux parents, qui partaient à la retraite, et ensuite de m'associer avec mes oncles. »

Guillaume s'installe en 2006. Dans un premier temps, il travaille seul. Le temps que ses oncles voient s'il est vraiment fait pour le métier. « En gros, je menais mon atelier lait et on avait nos cultures en commun. On a groupé en 2010. On arrivait à trois à 240 ha, 1 million de litres de lait, avec un atelier taurillon ». Très vite, Guillaume se rend compte que ce système ne lui convient pas.

« Quand je me suis installé, mon étude, mon plan d'entreprise... tout avait été délégué. Donc je nageais, il y avait plein de notions de gestion que je n'avais pas », se remémore l'éleveur. Guillaume sent que le projet ne lui convient pas et au bout de 6 mois, il décide de jeter l'éponge. « Quand j'étais seul, au début, j'avais le Contrôle laitier comme tout le monde, mais j'ai appris petit à petit. J'ai commencé à avoir de l'expérience sur l'herbe. J'étais sur un système 30 ares par vache, avec 95 ha groupés. Je valorisais beaucoup de dérobées, donc je me retrouvais avec des petites quantités de maïs. C'est comme ça que j'ai vraiment appris. D'un coup, j'arrive dans un GAEC où je suis responsable de l'atelier lait, et où je ne m'épanouis pas. Je me suis dit que j'aurais pu avoir le même poste en étant salarié, sans le risque financier derrière ».

Une fois le GAEC derrière lui, Guillaume se donne 3 à 4 ans pour retrouver une ferme avec des critères bien précis : une soixantaine d'hectares, parcellaire groupé, maison sur place, 300 000 litres de lait. « Je voulais

partir sur un investissement limité, à un euro du litre de lait, et je ne voulais pas reprendre de matériel. Mon but c'était de mettre en place un système tout herbe », relate l'éleveur. Il trouve rapidement une ferme de 51 hectares. Après une première rencontre en 2012, et quelques mois de salariat, il s'installe en février 2013, avec Jean-Jacques, son repreneur, qui le laisse mener son projet même s'il ne partage pas forcément sa vision. Son but, son maître mot : l'autonomie. « On parle d'autonomie, mais il faut aller jusqu'au bout. Pour moi, c'est être autonome sans les aides. Le prix et la maîtrise des charges opérationnelles doivent faire la différence. Ça fait six ans que je suis installé, il n'y a que l'année de crise où il manquait 3000 € pour arriver à l'équilibre sans la PAC ».

Dingue de chiffres

Guillaume est dingue de chiffres, de calcul. Il cherche sans arrêt à optimiser. Les deux premières années, il les passe sur la ferme avec son cédant, le temps que celui-ci parte à la retraite. Ils passent de 300 000 à 400 000 litres de lait, afin de dégager un revenu pour deux personnes. « Économiquement ça passait. Je tablais sur 60 000 € d'EBE, pas plus de 30-35 000 € d'annuité et à partir de là, je gardais 18 000 € de prélèvement privé. En mettant des résultats techniques moyens ». Les calculs de Guillaume sont précis. Durant les 5 premières années, son objectif a été d'optimiser. « J'ai saturé tous les postes : main d'œuvre, surface, épandage, quantité de lait, et je me suis constitué une bonne trésorerie. Une fois que j'étais bien assis, le choix c'était d'aller vers plus de pâturage, de diminuer le volume de lait produit en optimisant mes coûts alimentaires ».

Arrivé au pâturage par des groupes Cedapa, Guillaume accueille sur sa ferme une formation du GAB sur la ration hivernale. « Vu les objectifs de Guillaume, quand on a fait tous les calculs, et en faisant des simulations, on lui a dit : "Mais pourquoi tu ne passes pas en bio ?" », se souvient Élisabeth Dubois, technicienne élevage au GAB 22. « Si je suis allé en bio, c'est parce que ça passait avec 250 000 litres de lait, que je réduisais mon temps de travail et que j'optimisais mon pâturage. Le jour où il n'y a plus de pâturage, je change de métier. En passant en bio, j'arrêtais les phytos, et je me retrouvais complètement en accord avec mes convictions, en termes de production et d'environnement. C'est dans cette démarche que j'ai replanté des haies par exemple. ».

A sa deuxième installation, Guillaume fait

« Avoir les pratiques les plus en accord avec mes convictions »

l'ensemble de ses chiffrages seul, il veut tout comprendre, tout maîtriser. Sa femme comptable l'appuie et il se forme sur le tas. « Des fois, je la tannais tard le soir pour comprendre certains chiffres », rigole-t-il. Il a entamé sa conversion en mai 2018, puis il a rejoint un groupe d'échanges. « A chaque fois, en groupe, il veut pousser le raisonnement loin pour comprendre tous les tenants et les aboutissants d'une pratique », explique Élisabeth. Car si Guillaume souhaite travailler seul sur sa ferme, il a besoin d'échanger avec ses pairs, de confronter ses pratiques. Et ce, même si la marche pour passer en bio n'était pas forcément haute pour lui. « Si je rentre dans un groupe, c'est pour passer un moment convivial, mais aussi apprendre quelque chose. Si quelqu'un fait une ration comme ci ou comme ça, je veux comprendre pourquoi. Quand je fais une ration, je regarde la partie temps de travail, le temps de mise en place, la pénibilité... Ce qui est important c'est d'avoir un objectif, et aujourd'hui certains n'en ont pas. Ils suivent, ils suivent, mais pour quoi faire ? ».

« Il n'y a pas que le boulot dans la vie »

Côté temps de travail, Guillaume souhaitait être seul sur la ferme. Question de tempérament... et d'autonomie, encore et toujours. « Je ne voulais pas d'UTH caché. On voit bien dans les groupes, il y avait souvent un ou 2 UTH, entre guillemets, à traîner derrière. J'ai fait mon prévisionnel en étant seul en planifiant dès le départ 3 semaines de congés et 5 à 6 week-ends dans l'année. A un moment, il faut vivre, il n'y a pas que le boulot dans la vie ».

Pour lui, la bio permet de rémunérer le lait à sa juste valeur. Mais dans son prévisionnel, il a volontairement fait ses calculs avec un prix du lait bas, pour avoir des marges de manœuvre. « En entamant ma conversion, j'ai fait le choix de diminuer le nombre de vaches pour me ménager du temps. Ça a porté ses fruits. L'hiver, en conventionnel, quand tu es en bâtiment, tu as des rations plus complexes avec maïs, enrubannage, betterave. Tu ne vois pas la différence entre le week-end et la semaine en termes d'astreinte de travail. Mon objectif le week-end, c'est avoir juste la traite comme astreinte. Là, cet hiver, c'était les vacances pour moi », plaisante l'éleveur.

Guillaume aime être dehors, c'est la base de son métier. Voir ses vaches au pré, c'est sa fierté. « Avant de passer en bio, je mettais toujours une dérobée avant maïs, les vaches sortaient déjà beaucoup l'hiver. Moi, c'était hors de la stabul le plus tôt possible ». Au fil du temps, la part de maïs dans son assolement a diminué de 18 à 11 ha. « Malgré ça, j'ai eu des reports de stock importants ». Parallèlement, il a augmenté sa surface de pâturage, passant de 30 à 75 ares par vache. « Maintenant, j'ai vraiment l'impression de faire du pâturage », sourit Guillaume. A terme, il aimerait faire des rations hivernales composées uniquement de foin. Un système tout à l'herbe donc, avec 15 % de stocks pour la sécurité alimentaire. « Ce qui ne me plaît pas au niveau des ensilages, c'est leur aspect métabolique, qui peut entraîner des diarrhées. Le challenge, c'est donc de tout faire avec du foin. Je veux vraiment avoir les pratiques les plus en accord avec mes convictions », avance l'éleveur.

Une vache plus courte sur pattes

Toujours dans cette idée d'autonomie, Il s'est mis à inséminer lui-même. Son objectif est de stabiliser son troupeau, de trouver le bon rythme de renouvellement pour se caler aux alentours de 54 vaches. « Un petit troupeau, quand on est proche de ses animaux, c'est aussi plus facile pour la contention. Quand tu les changes de paddocks régulièrement, tu es en contact avec tes bêtes, ça simplifie les choses », explique Guillaume. C'est d'ailleurs sur la période des vêlages qu'il veut se focaliser, car il appréhende les problèmes de non délivrance et les fièvres de lait. Dans son troupeau à base d'holstein, il a ramené récemment 10 normandes. « Je préfère acheter des vaches qu'un tracteur », taquine l'éleveur. Il cherche une vache avec une bonne reproduction, bien adaptée au pâturage, assez ronde, avec une mamelle correcte, et enfin plus courte sur patte, car sa salle de traite est assez haute. Pour Guillaume, « l'objectif, c'est d'avoir une vache sans problème. » Pour ça, il regarde aussi du côté des croisements trois voies : holstein, montbéliarde ou simental, rouge scandinave.

Bien des défis attendent Guillaume, mais il vit sa conversion sereinement. Il a ses objectifs et il va s'y tenir. « Il faut que le standard change, que le conventionnel ne soit plus la base », assure-t-il. C'est par là que les choses vont changer. Et il en est la preuve par l'exemple. ■

**Antoine Besnard, Rédacteur en chef
Symbiose**

Hygiène

QUAND TRANSFORMATION RIME AVEC RÉGLEMENTATION

En 2018, le GAB56 lançait un projet filière. Le but : apporter aux opérateurs une offre de production de légumes bio locaux. Après une phase d'étude, le projet rentre dans une nouvelle phase.

Aujourd'hui, 60% des producteurs bio vendent tout ou partie de leur production en circuits courts en Bretagne. Afin de garder la valeur ajoutée sur leur ferme, 20% d'entre eux ont également fait le choix de transformer partiellement ou entièrement les produits de leur ferme (Schéma ci-dessous : proportion des fermes ayant recours à la transformation avant la vente par type de production).

La transformation à la ferme implique un respect des règles d'hygiène et un process de fabrication maîtrisé afin de proposer un produit sain au consommateur.

Quelle réglementation applicable en matière sanitaire ?

La transformation à la ferme est encadrée par le règlement (CE) n°852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires. Ainsi, toute activité de transformation doit être enregistrée auprès des autorités compétentes, la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) du département concerné.

Les locaux, les équipements et le matériel doivent être conçus de manière à éviter tout risque de contamination des denrées. Des « bonnes pratiques d'hygiène » (nettoyage-désinfection, chaîne du froid, lutte contre les nuisibles...) doivent être mises en œuvre ainsi que des procédures de contrôle des risques (HACCP, Analyse des Dangers et Points Critiques), afin de garantir la qualité hygiénique des produits.

Qu'est-ce que le Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène ?

Le Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) est un document de référence, évolutif, conçu pour aider les professionnels à maîtriser la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Ce document peut aider à la rédaction du dossier d'agrément sanitaire.

Les GBPH par type de production sont consultables en ligne sur le site de la Commission Européenne ou sur le site du Ministère de l'Agriculture.

Comment vendre des produits animaux ou d'origine animale à des intermédiaires ?

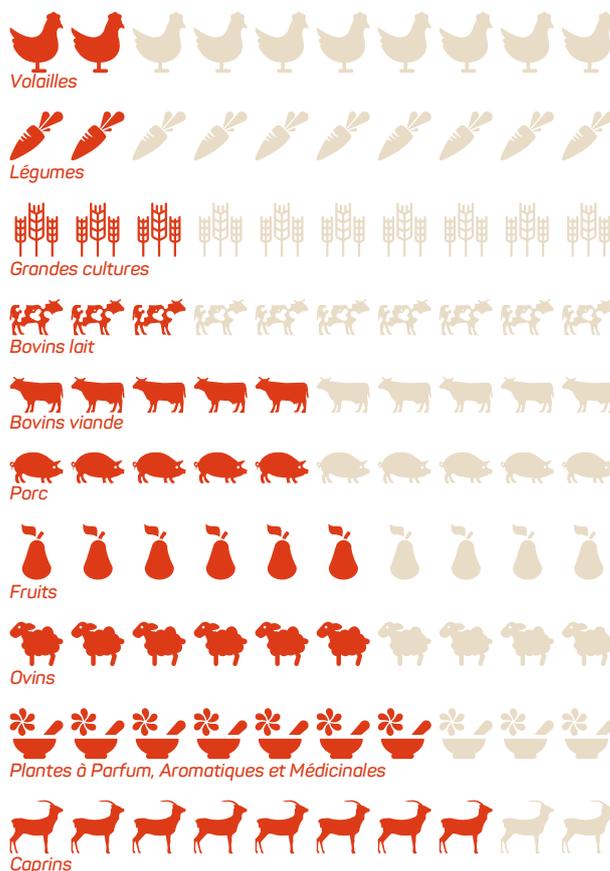
Pour pouvoir commercialiser à des intermédiaires (restauration collective ou commerciale, détaillant...), l'atelier qui travaille des

denrées animales ou d'origine animale doit obtenir un agrément sanitaire, une dérogation, ou à minima avoir fait une déclaration d'activité auprès de la DDCSPP, avant le démarrage de l'activité et de la vente.

• **Le dossier d'agrément.** La demande d'agrément s'effectue auprès de la DDCSPP de son département avant le démarrage de l'activité. Lors de la conception du laboratoire, il est important de se référer à la disposition réglementaire (marche en avant), au matériau autorisé et de prendre connaissance du GBPH en application pour le process utilisé.

Une fois le dossier envoyé, un agent de la DDCSPP étudiera le dossier (1 à 2 mois) et viendra visiter le laboratoire. Si le dossier et la visite sont conformes, un numéro d'agrément sanitaire est

RECOURS À LA TRANSFORMATION AVANT LA VENTE





transmis le jour même. Ce numéro d'agrément devra apparaître sur l'étiquette du produit. Une fois l'atelier agréé, les produits peuvent être vendus à des intermédiaires (restaurant collectif ou commercial, magasin, détaillant...).

Attention, certaines activités nécessitent un agrément sanitaire sans pour autant que le produit soit transformé (ex : atelier de calibrage et emballage d'œufs).

Des trames de dossier d'agrément ainsi que le document Cerfa 13983*02 sont disponibles sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

• **La dérogation d'agrément.** La dérogation à l'agrément sanitaire est demandée auprès de la DDCSPP et ne concerne que certaines situations :

- ▶ Transformateur qui fournit ses denrées d'origine animale à d'autres établissements de vente au détail, si cette activité est exercée de manière marginale, localisée et restreinte
- ▶ Point de vente à moins de 80 km (vol d'oiseau) du laboratoire de transformation.
- ▶ Chiffre d'affaires des produits transformés < à 30% du Chiffre d'affaires global

Les établissements produisant les produits suivants ne peuvent prétendre à une dérogation : viande hachée, ovoproduits, préparation à base d'œufs coquilles, lait cru sans traitement assainissant (cuisson).

Le document de demande de dérogation est le Cerfa 13982.

• **Non soumis à une demande d'agrément.** Les laboratoires de transformation suivants ne sont pas soumis à une demande d'agrément ou à une dérogation. Une déclaration d'activité à la DDCSPP est obligatoire (Cerfa 13984).

- ▶ Vente directement au consommateur final (pas d'intermédiaire)
- ▶ Production de produits dits « composites », denrées contenant à la fois des produits d'origine végétale et des produits d'origine animale transformés.

N'hésitez pas à contacter votre GAB ou Agrobio35 pour tout renseignement ou aide à la rédaction du dossier d'agrément et pensez à consulter les programmes de formation des GAB pour connaître la prochaine session proche de chez vous sur l'hygiène ou le GBPH. ■

Élise Guillard, Chargée de mission Restauration collective et promotion des produits bio locaux à Agrobio 35

Source : <http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr>; Observatoire Bio Breton des circuits de commercialisation, FRAB

L'EXEMPLE DES BRIOCHES BIO DE NADINE

Voici un exemple vous permettant de mieux comprendre la situation. Nadine produit sur sa ferme de la farine bio. Elle souhaite faire des brioches au lait bio (lait, beurre et œufs issus de produits animaux) et les vendre sur sa ferme et sur les marchés. Dans ce cas, Nadine n'est pas soumise à une demande d'agrément sanitaire. Elle doit faire une déclaration d'activité auprès de la DDCSPP (document Cerfa 13984). Une fois la déclaration d'activité envoyée et la validation de celle-ci par la DDCSPP, Nadine pourra produire et vendre ses brioches au lait bio.

Si Nadine souhaite les vendre dans un magasin à 15 km du laboratoire de transformation, alors une demande de dérogation sera nécessaire.

Si Nadine souhaite vendre dans un magasin à plus de 80 km du laboratoire de transformation, alors elle devra faire un dossier d'agrément sanitaire.

Dans tous les cas, il est recommandé de se renseigner préalablement auprès de la DDCSPP du département concerné afin de s'assurer que l'activité projetée est soumise à l'agrément sanitaire ou à une dérogation ou à une déclaration d'activité.

BIEN LES IDENTIFIER POUR BIEN LES GÉRER

Vos légumes sont légèrement flétris, les feuilles sont décolorées, les tiges présentent des chancres, les fruits sont tachetés ? Est-ce un problème d'irrigation, fertilisation, travail du sol : des problèmes communément appelés facteurs abiotiques, c'est-à-dire non parasites ? Ou plutôt des maladies, parasites et infectieuses ?

Le diagnostic est souvent difficile à établir, les symptômes étant faciles à confondre et sachant qu'une maladie parasitaire peut être favorisée par des facteurs abiotiques particuliers. Il reste encore l'identification des maladies : s'agit-il d'une maladie du sol (tellurique), qui peut atteindre non seulement les racines mais aussi les autres parties de la plante, ou plutôt d'une maladie aérienne ?

Le premier pas afin de bien adapter sa stratégie de protection est de savoir identifier le parasite, car la meilleure façon d'éliminer son « adversaire » est de bien le connaître ! Parmi les maladies du sol les plus connues en maraîchage nous pouvons citer : Phomopsis, Fusariose, Pythium, Sclerotinia, Corky Root (racines liégeuses), Rhizoctone...

L'observation attentive reste l'élément fondamental de la stratégie de protection contre les champignons telluriques. A ce sujet, quelques indices peuvent nous indiquer le parasite en question (cf tableau). Ce tableau nous donnant une première clé d'identification de la maladie en question, il convient de demander l'avis d'un technicien qui pourra faire des observations sous loupe binoculaire et ainsi confirmer l'espèce.

En fait, selon le stade de développement de la maladie, l'aspect de la plante ne pourra pas toujours nous permettre de l'identifier facilement.

MALADIES DU SOL	SYMPTÔMES		PLANTES HÔTES
	PARTIE AÉRIENNE	SYSTÈME RACINAIRE/COLLET	
Phomopsis sp. (sclerotioïdes, « pourriture noire des racines », très présent sur concombre)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Manque de vigueur du plant. ▶ Flétrissement aux moments les plus chauds de la journée 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ponctuations noires parfois. ▶ Pourriture du système racinaire ▶ Formation de liège sur les vieilles racines 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cucurbitacées (surtout concombre)
Fusariose des racines (<i>Fusarium oxysporum</i> f.sp, <i>radicis-cucumerinum</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vaisseaux bruns ▶ Flétrissement de haut en bas 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nécrose unilatérale du collet 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Principalement melon et concombre
Pourriture du collet (<i>Pythium</i> spp.)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Souvent sur jeunes plantules en pépinière (fonte des semis) ▶ Flétrissement soudain sur plantes adultes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Chancre au niveau du collet 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ De nombreuses espèces et une gamme de légumes importante
Sclerotinia (<i>sclerotiorum</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formation de mycélium blanc sur les blessures notamment sur les tiges, développement d'excroissances noires allongées (les sclérotés), les jeunes plants présentent des lésions chancreuses humides sur la tige 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombreux hôtes dont tomate.
Corky Root (<i>Pyrenochaeta lycopersici</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plants chétifs, présence éventuelle de chloroses sur les feuilles voire flétrissement durant les périodes chaudes de la journée 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les radicelles, brunissent et finissent par disparaître. Les racines présentent des colorations brunes et parfois des lésions superficielles liégeuses. Le système racinaire des plantes se réduit 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Surtout sur tomate, en rotations courtes
Rhizoctone (<i>Thanatephorus cucumeris</i>)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fonte des semis sur jeunes plants en pépinière ▶ Présence de lésions circulaires constituées d'anneaux clairs alternant avec de plus foncés, fermes au début et se ramollissant progressivement 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Chancres de couleur brun rougeâtre sur collet puis progressivement les racines aussi 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Selon les souches : solanacées, brassicacées,...

La prophylaxie

La prophylaxie désigne l'ensemble des techniques culturales permettant une bonne préparation du sol pour une bonne reprise de la culture et par conséquent une réduction des conditions favorables à l'implantation du bioagresseur tellurique. Afin d'éviter une possible infection par un parasite du sol, il s'agit de créer des conditions idéales pour l'implantation de la culture, pour pouvoir écarter au maximum les risques de facteurs abiotiques et par conséquent de maladies parasitaires.

Les parasites sont souvent opportunistes, profitant de la soumission de la plante à un stress pour s'implanter : sol froid, fatigue des sols, hydromorphie, mauvaise aération des abris... Ils se conservent généralement dans les racines contaminées durant plusieurs années.

Les cultures précoces sont généralement les plus touchées par les champignons du sol. Il convient alors de planter lorsque le sol est suffisamment réchauffé et ressuyé pour assurer une meilleure reprise. La plante craint les sols tassés et les conditions asphyxiantes, les sols limoneux profonds et riches en matière organique lui sont donc favorables. En sols lourds, il est souvent nécessaire de travailler profondément le sol (sous-solage) pour favoriser le drainage et l'aération, suivi d'un passage de roto-bêche ou de canadien. Pour les sols sensibles au tassement, l'utilisation d'outils rotatifs est à limiter au strict minimum.

Concernant la plantation, après les avoir préalablement trempées, les mottes doivent être très légèrement enterrées pour limiter l'humidité au niveau du collet qui favoriserait sa pourriture. Il est souhaitable de planter lorsque le sol a atteint au moins 16°C. A cette température, les plants vont s'enraciner plus rapidement et les problèmes de champignons du sol seront limités. L'utilisation d'un thermomètre peut vous aider à suivre cette évolution. Il peut être judicieux de déployer un voile type P17 sur arceaux pour favoriser la reprise surtout si le temps est peu favorable. Il conviendra de retirer le voile durant la journée pour limiter l'humidité sur le feuillage.

La rotation

En théorie le respect d'une rotation de quatre ans minimum devrait permettre de limiter les problèmes de maladies telluriques. En réalité, les surfaces sous abris ne sont pas toujours suffisamment importantes pour assurer un délai suffisamment long entre deux cultures de la même famille.

Les engrais verts

L'implantation d'un engrais vert (phacélie, avoine, moutarde,...) avant une culture « gourmande » est particulièrement recommandée. Il va permettre de protéger et structurer le sol et d'apporter de la matière organique qui devrait stimuler l'activité biologique du sol et antagonisme entre les microbes du sol. En outre, certains engrais verts (par exemple la moutarde blanche) peuvent permettre de mettre en place la biofumigation. Cette technique consiste à « intoxiquer » les bioagresseurs par des composés volatils libérés lors de l'incorporation assez rapide de cette matière organique fraîche dans le sol.

La solarisation

Cette méthode de désinfection des sols grâce à l'énergie solaire, peut être couplée à la biofumigation par exemple. La solarisation consiste à recouvrir le sol, préalablement préparé et humidifié, d'un

film plastique. L'eau conduit alors la chaleur. La technique est efficace sur les insectes, champignons et adventices. Néanmoins, malgré les avantages qu'elle présente, cette méthode est non sélective et a donc un impact sur la biodiversité des sols.

Pour atteindre une chaleur suffisante, la solarisation doit être effectuée sous abri et il est impératif d'avoir au moins 3 jours consécutifs de grand soleil pour une élévation rapide de la température. Le film plastique doit rester en place pour une durée d'ensoleillement minimale de 250 heures. Ceci implique de laisser l'abri vide en pleine période de production de cultures estivales. Il est conseillé d'effectuer une solarisation tous les 2-3 ans en entretien en cas de sol infesté.

La sensibilité des plants

Si vous produisez vos plants vous-même, utilisez des semences et du terreau sain pour limiter les risques de contamination. Certains *Pythium* peuvent contaminer très tôt en provoquant des nécroses au niveau du collet des plantules (fonte des semis). Pour limiter les risques, les arrosages devront se faire avec de l'eau à température ambiante. Éviter les températures extrêmes favorisant ce type de maladie.

Si les plants greffés apportent généralement de la vigueur et de la productivité, ils permettent également de réduire la sensibilité aux champignons du sol (notamment *Phomopsis*). Ils sont particulièrement intéressants dans les sols fatigués car leur prospection racinaire est meilleure que les plants francs. Dans certaines situations à risque, le greffage peut être une solution.

Une bonne gestion de l'irrigation

Les gaines de goutte-à-goutte largement utilisées, doivent être espacées des plants pour limiter l'excès d'eau au niveau du collet et réduire la propagation de la maladie. Avant la floraison, les besoins en eau de la culture sont relativement limités, la plante étant particulièrement sensible aux excès d'humidité dans le sol. La présence de paillage ne facilite pas l'observation de l'humidité du sol pourtant primordiale. Évitez les arrosages tôt le matin car le phénomène de pression racinaire engendre de l'humidité sur le feuillage et fragilise les tiges. Il sera plus judicieux d'arroser plus tard le matin.

On ne le dira jamais assez : sous abris une mauvaise gestion de l'ambiance peut être un facteur très favorable à l'implantation de maladies cryptogamiques (champignons), surveillez les changements de température assez grands surtout au printemps et en automne.

En cas de maladie avérée

En cas d'attaques, il conviendra d'intervenir rapidement pour limiter leur propagation. Une surveillance régulière de la culture est donc nécessaire et vous permettra de limiter les infestations. Regarder le collet de la plante ou son système racinaire vous aidera à faire un bon diagnostic. Retirer les plants contaminés en veillant à retirer l'ensemble du système racinaire le plus possible.

Dans l'idéal, mettre dans un sac et les détruire pour éviter de nouvelles contaminations. Ne pas oublier de désinfecter les outils pour éviter les nouvelles contaminations. ■

Gonçalo Gonçalves (GAB 22), William Parmé (Agrobio 35)

Contention des bovins

MIEUX VAUT PRENDRE SES PRÉCAUTIONS

Déplacer ou attacher ses animaux pour des soins devrait être une formalité pour tout éleveur. Pour éviter tout accident ou toute mauvaise expérience, il est important d'appliquer certaines règles de sécurité dans les manipulations et d'anticiper les réactions de ses animaux.

Les bases du comportement des bovins

Il n'y a pas d'animal « méchant » par nature mais chaque bovin a un caractère et une sensibilité différente. La génétique joue un rôle important et on peut considérer qu'un animal très vif et très éveillé le restera. Par sécurité, mieux vaut se séparer des animaux trop difficiles à gérer.

Des contacts homme-animal à des périodes clés et ciblées faciliteront durablement les manipulations. Des essais INRA montrent qu'il y a 3 stades clés pour « domestiquer » ses animaux (masquer une vivacité excessive) : entre 1,5 et 3 mois, la période du sevrage et le premier vêlage. Le meilleur moyen pour domestiquer un animal est de privilégier des contacts réguliers au moment du sevrage.

De plus, les bovins ont une bonne mémoire, il faut donc éviter au maximum les traumatismes (soins douloureux...), surtout pendant ces périodes clés. L'attache des animaux en revanche, même pendant une longue période, n'est pas efficace (et interdite en bio).

L'instinct maternel peut être très marqué chez les bovins et il augmente avec leur âge. Pour éviter tout accident, il faut considérer qu'une vache, même très docile, n'est jamais habituée à son éleveur ni au chien pendant le vêlage. On peut dans certains

cas s'approcher au tracteur si besoin. La douceur est donc de mise. Il faut toujours éviter les cris et les gestes brusques. D'une manière générale les bovins ont peur de la nouveauté (nouveau lieu, nouveau bruit...) mais ils peuvent s'habituer rapidement à ces nouvelles situations.

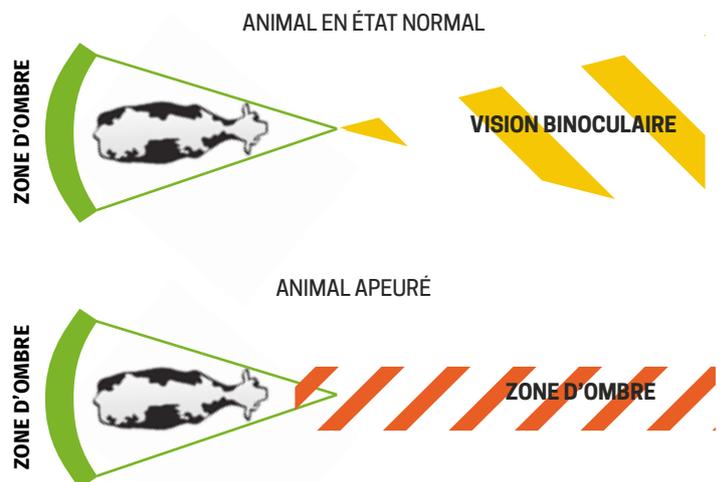
La hiérarchie. Chez les bovins, on observe un comportement de groupe et une hiérarchie à partir de 5 vaches. Pour éviter tout stress, il ne faut pas laisser seul un animal en attente (vêlage, abattage...). Pour un troupeau de 50 vaches, on estime à environ trois le nombre de « meneuses » qui seront remplacées en 30 minutes environ si on les enlève du groupe.

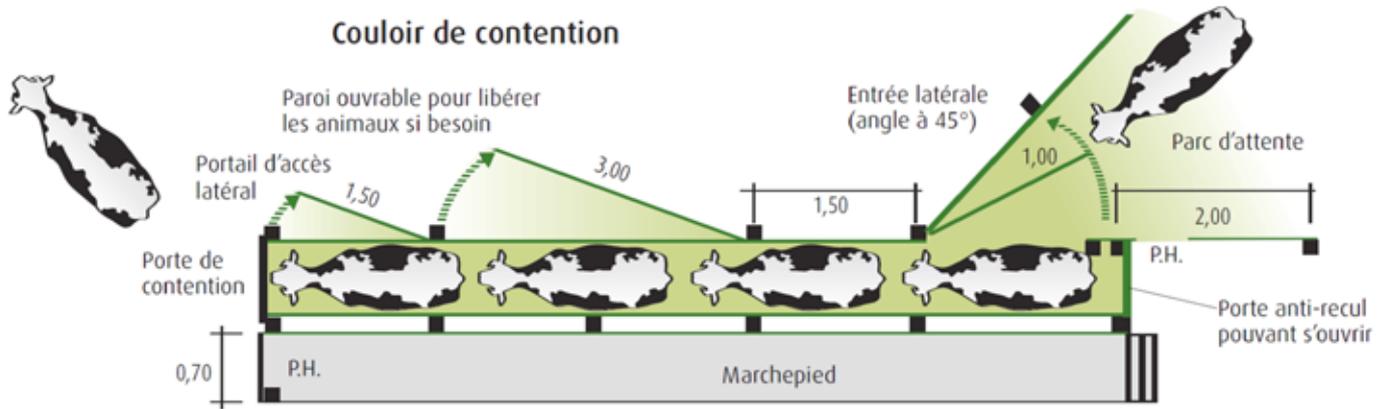
La vue. Le bovin a les yeux sur le côté, comme les autres herbivores. Sa vision comprend des zones d'ombre, à l'arrière notamment. Il est important de prévenir l'animal si on se positionne derrière lui et éviter tout traitement douloureux sur cette zone. Il faut éviter de regarder les bovins en face (notion de défi) et ne surtout pas se mettre devant un animal énervé, car il a une zone d'ombre supplémentaire. « Notre posture par rapport à l'épaule va permettre de diriger l'animal : il avance si on est derrière, il recule si on est devant et il s'arrête si on se met sur son côté. Les bovins sont sensibles aux contrastes de couleurs (principe de la barrière canadienne). Généralement les couleurs vives (blanc, rouge, jaune) les agressent. Par exemple, une ligne blanche au sol ou un ruban de chantier peut facilement les arrêter s'ils n'y

CONSEILS POUR GÉRER LES DÉPLACEMENTS

- ▶ Si un bovin est seul, en difficulté ou en souffrance (blessé, vêlage, divagation, taureau...) il faut toujours s'approcher avec beaucoup de prudence.
- ▶ Constituer un groupe de 5 bovins minimum et attendre 30 minutes avant de les bouger pour que la hiérarchie se remette en place.
- ▶ Essayer de déplacer des animaux du même âge et même sexe.
- ▶ Pour la contention éviter les grandes lignes droites : créer des angles, des virages ou des effets « entonnoir > élargissement > entonnoir... ».
- ▶ S'aider d'un chien de bonne qualité pour ramener les animaux type viande (fonctionne avec vache+veau seulement avec un chien très bien dressé et très stable)
- ▶ Garder une distance (notion de respect) et utiliser un bâton pour éloigner un animal si besoin.

CHAMP DE VISION D'UNE VACHE





sont pas habitués. Alors que les couleurs sombres (noir, marron, bleu, vert) ne les gênent pas : privilégier les vêtements foncés pour des situations nouvelles. Enfin, les bovins détestent l'effet couloir. »

Quelles solutions techniques pour intervenir dans de bonnes conditions ?

Créer un espace d'intervention (ou box d'isolement) dans un bâtiment. Cet espace est à localiser idéalement près du retour de la salle de traite pour les laitiers et près des veaux en système allaitant. Il faut prévoir entre 15 et 20 m² avec des côtés inférieurs à 4m.

Il faut permettre à l'animal de garder un contact visuel avec le reste du troupeau une fois à l'intérieur de cet espace. Ce parc comprend un système de contention individuel à l'intérieur.

Parc d'attente et parc de rassemblement. Il permet de regrouper les animaux avant/après une intervention. Sa surface dépendra du nombre d'animaux souhaité : il faut prévoir 1,5m² par gros bovin et 2,5m² pour vache+veau.



Exemple de parc d'attente à environ 3000€ en autoconstruction

La forme allongée est idéale (5m de largeur max) avec une porte d'entrée de 3,5 à 4 m et une ouverture des barrières vers l'extérieur. Il faut sceller solidement les poteaux dans du béton (1/3 dans le sol) et prévoir des parois d'1,80 m de haut. Elles peuvent être faites avec des planches de bois (5 cm d'épaisseur et 20 cm de haut), espacées de 20 cm ou de plus de 30 cm, afin d'éviter les risques de blocage de tête sinon.

Les manipulations et le tri des animaux sont plus faciles dans un parc circulaire avec porte poussante.

Couloir de contention (cf schéma ci-dessus). Il peut être utilisé pour tous les bovins. Dans ce cas, il faut privilégier les formes en U à celles en V ou en Y pour la sécurité des animaux et une meilleure circulation. Le couloir doit pouvoir contenir au moins 3 bovins (5, 5-6m), et permettre une entrée et une sortie facile des animaux. C'est pourquoi il faut prévoir une entrée latérale à 45°. Côté dimension, en largeur, il faut prévoir 75 cm à 1 m max pour les bovins adultes et 45 à 50 cm pour des veaux âgés de moins de 6 mois. Les parois doivent mesurer 1,50 m minimum.

Pour éviter le passage de tête des animaux, il faut prévoir moins de 20 cm entre les barres, ou une paroi pleine, ou doublée en contreplaqué. Les parois pleines sur 1,20 m permettent de faciliter le déplacement des animaux dans le couloir et sécuriser l'intervention. Le couloir doit être équipé d'une porte de contention et d'une barre anti-recul. Une barrière adaptée s'ouvrant sur le côté permet d'intervenir sur les flancs de l'animal. Enfin, pour le confort de l'éleveur, il est possible de prévoir un marchepied à 70 cm de haut sur la longueur.

Attache à la corde pour intervention ponctuelle.

Elle peut être utilisée pour tout types d'interventions, néanmoins, c'est une pratique qui doit se faire dans le calme, en respectant la sécurité de l'intervenant et le bien-être animal. Pour une bonne pratique, il faut favoriser le blocage de l'animal vers les autres animaux (éviter de bloquer face à un mur) ; et utiliser les longueurs de cordes suivantes :

- ▶ 4,5 m pour réaliser un licol (Ø 14 ou 16),
- ▶ 10 m pour attraper un animal (Ø18 ou 20),
- ▶ 12 m pour coucher un animal (Ø10).

Il est préférable d'utiliser des cordes en polypropylène 4 brins, pour éviter les brûlures. ■

Anouk Niatel, conseillère élevage au GAB 56

Sources : Marcel Jolivel, Guides Bovins Confiance.

Sarrasin

UNE CULTURE AUX MULTIPLES FACETTES

Le sarrasin présente de nombreux avantages : cycle de végétation court, effet nettoyant sur les vivaces, rupture des cycles de parasites et adventices par un travail du sol tardif au printemps, peu gourmand en main d'œuvre,... De la famille des Polygonacées, son introduction dans la rotation permet de diversifier les cultures, comme culture de vente ou couvert végétal, et son pouvoir gélif peut le rendre utile en tant que plante compagne.

Plante rustique, le sarrasin valorise les sols pauvres et acides et ne demande pas de fertilisation pour son bon développement. Il sera donc plutôt à semer en fin de rotation, et surtout pas après une prairie ou une légumineuse par risque de verse. Autres points de vigilance : attention aux repousses l'année suivante sur céréales de printemps (à proscrire) ainsi qu'au respect d'un délai entre la récolte et le semis de culture d'hiver par la suite (6-8 semaines avant de re-semer).

La préparation du sol peut se faire à l'aide de plusieurs déchaumages un mois avant semis (faux semis) et/ou d'un labour agronomique. Le sarrasin est sensible aux adventices jusqu'au stade 2 feuilles, la préparation d'un lit de semences exempt d'adventices est primordial. Le semis se fait généralement en mai-début juin en cas de récolte des grains, mais peut se faire plus tard dans l'été en cas d'utilisation comme couvert végétal ou culture

compagne. Une fois semé, toute intervention mécanique est déconseillée par risque d'abîmer la culture. La récolte se fera entre mi-septembre et début octobre (cycle de 100-120 jours), lorsque 3/4 des grains sont mûrs et que les feuilles tombent (maturité échelonnée). Les rendements sont généralement compris entre 10 et 15 quintaux, mais avec de fortes différences selon les contextes pédoclimatiques et les années.

Quelles Variétés choisir ?

Le sarrasin a été classé sous statut « écran d'alerte » par le GNIS, qui correspond à une phase transitoire entre la dérogation possible et la mise hors dérogation (HD). Ce statut est décidé lorsque le marché a de la disponibilité en quantité et en nombre de variétés, mais qui nécessite un temps nécessaire d'adaptation.

GROUPE DE VARIÉTÉS	APPAREIL VÉGÉTATIF	FLORAISON	RÉCOLTE	COMMENTAIRES
La Harpe Petit Gris	▶ Tige longue => Risque de verse	Classique ▶ Pic de floraison : 60 jours après semis ▶ Pleine floraison pendant 40 jours (entre 50 et 90 jours après semis)	▶ Nombre de grains bons ▶ Rendement bon ▶ PMG faible	▶ Sarrasin à grains argentés
Spacinska	▶ Tige longue => Risque de verse ▶ Nombre de feuilles important => Compétitifs face aux adventices	Étalée ▶ Floraison profuse de 50 jours (entre 50 et 100 jours après semis)	▶ Nombre de grains moyen ▶ PMG élevé ▶ Rendement bon	
Kora Lileja	▶ Tige courte	Précoce ▶ Pleine floraison : 30 jours (40-70 jours après semis) ▶ Fin de floraison : 90 jours après semis (contre 110 pour les autres)"	▶ Nombre de grains moyen ▶ PMG élevé ▶ Rendement bon	▶ Intéressant pour une récolte précoce ▶ Risque en cas de sécheresse à a floraison
Drollet	▶ Tige courte	Classique ▶ Pic de floraison : 60 jours après semis ▶ Pleine floraison pendant 40 jours (entre 50 et 90 jours après semis)"	▶ Nombre de grain faible ▶ PMG faible ▶ Rendement convenable	
Billy	▶ Tige courte ▶ Nombre de feuilles importants => compétitif face aux adventices	Tardive ▶ Floraison courte et de faible durée"	▶ Nombre de grains médiocre ▶ Rendement médiocre ▶ PMG élevé	▶ Décorticable

Parmi les variétés les plus utilisées en Bretagne, on retrouve La Harpe, Petit Gris, Petit Prussien,... D'autres variétés moins utilisés sont également sur le marché : Billy, Lileja, Spacinska 1, Drollet...

Un travail a été mené par l'INRA de Rennes, en partenariat avec la FRAB jusqu'en 2015 sur des essais de sarrasin de Pays. Cette étude a permis de faire ressortir certaines caractéristiques aux variétés testées, catégorisées par groupe dans le tableau ci-contre.

Des essais sont toujours en cours aujourd'hui sur des fermes bretonnes et du Grand Ouest via le programme de recherche partici-

TÉMOIGNAGES

MICKAEL RENOULT Comment l'idée d'utiliser le sarrasin comme plante compagne du colza t'est venu ?

Polyculteur-élèveur à Saulnières (35)

J'ai pris l'idée dans le réseau BASE, sauf que je n'ai pas de pulvé en bio. Il fallait aussi que j'adapte leurs essais au contexte pédo-climatique de la région.

Quelle association as-tu donc essayé avec le colza ?

J'implante le colza avec du blé noir, du niger, du trèfle d'Alexandrie et du trèfle blanc. Tout est semé avec le même semoir en même temps, à 5kg/ha de colza et respectivement 5, 2, 8 et 5 kg/ha. Les graines sont à peu près de la même taille. Le niger et le blé noir sont utilisés car il fallait trouver quelques choses qui bouchent les trous pour limiter l'enherbement et qui puisse geler rapidement en hiver. De plus, je sème du trèfle d'Alexandrie pour boucher les trous et du trèfle blanc pour avoir un trèfle implanté après la récolte du colza l'été d'après. Le trèfle d'Alexandrie n'est gélif qu'à -5 degrés, donc il ne gèle pas tous les ans mais il n'est pas gênant pour le colza en sortie d'hiver.

Les graminées sont difficiles à gérer dans le mélange car il n'y a aucun désherbage mécanique. En précédant, je privilégie des prairies ou de la féverole et surtout pas de graminées. Après la récolte, le trèfle et les repousses de colza servent d'engrais verts avant d'être broyés pour le semis d'un triticale. Ça fait la troisième année que j'essaye ce mélange. J'ai eu des problèmes de limace la 2^e année et je n'ai pas pu récolter. En première année, j'avais fait 22 qtx de colza, j'étais content.

Le sarrasin est utilisé de nouveau dans la rotation ?

C'est rare que le sarrasin soit remis en culture principale car les rendements sont incertains, sauf en cas d'incident de cultures sur des céréales d'hiver ou de printemps. Cette année, on va faire un essai de faucher le colza en juin pour le récolter plus tôt et semer un sarrasin dans la foulée. Ça permet de gagner une récolte.

Si vous souhaitez plus de précisions, contactez le technicien Grandes Cultures de votre GAB. Si vous souhaitez vous investir dans le programme de recherche Renaissance des Céréales Mineures, vous pouvez également contacter Antonin LE CAM-PION, chargé de mission à la FRAB Bretagne, au 07 69 20 31 94.

pative Renaissance des Céréales Mineures, co-mené par la FRAB, l'INRA de Rennes et Triptolème. Notamment sur les secteurs sud Finistère, Vannes ou Rennes, plusieurs groupes de paysans multiplient certaines variétés rustiques comme Kora, Kaiomchasta, Petit Gris, Bhoutan, Petit Prussien ou encore des populations dynamiques issues de l'INRA.

Certaines de ces variétés sont à gros grains et donc décorticables après récolte (Kora, Lileja, Spaciuska, Billy,...). Le grain décortiqué peut alors être commercialisé pour une consommation similaire à du riz (cuisson dans de l'eau bouillante).

STEPHANE POSTIC Comment le sarrasin est intégré dans la rotation ?

Polyculteur, à elliant (29)

On le met toujours après un engrais vert. Avant, un Ray-Grass Italien était semé en dérobé après céréales puis récolté en avril, début mai. On le cassait avec un labour puis on semait avec un combiné semoir et herse rotative, autour du 15 mai. On a arrêté car on

n'a plus de bovins pour consommer l'enrubanné. Maintenant, on met un engrais vert avec de la moutarde brune, moutarde blanche et radis fourrager, après céréales. Cette année, il n'y aura que de la moutarde. On détruit ça mi-avril, on fait ensuite deux déchaumages, à disque et à dents, puis on sème. La limite du faux-semis en sarrasin c'est l'assèchement du sol en surface. Comme on sème à 2 centimètres, il faut parfois attendre la prochaine pluie pour que le sarrasin germe. Après le sarrasin, on sème un mélange céréalière de printemps puis une orge. Et on revient au sarrasin. On a eu des problèmes de vesce, on ne sèmera plus de cultures d'hiver tant que la pression n'aura pas diminué dans les parcelles.

Quelle semence utilises-tu ?

J'utilise des semences fermières, avec la variété La Harpe. Elle est issue d'une semence sélection produite sur la ferme ou une ferme voisine, pour éviter le développement du sarrasin de Tartarie, qui est sauvage, dans les parcelles. En ne gardant que nos semences de ferme, il envahirait les parcelles. On revient souvent avec du sarrasin dans la rotation, on retrouve de plus en plus de sarrasin de Tartarie. On a fait des essais avec Orphée, qui est décorticable, mais on vend uniquement en meunerie ou brasserie. Le risque datura est de plus en plus présent dans le secteur, ça commence à devenir un problème, surtout avec l'utilisation de semences fermières.

Comment est géré l'itinéraire technique ?

En 2018, on a semé le 7 mai. C'était trop tôt. On va repartir sur un semis autour du 15-20 mai, c'est idéal par chez nous. On sème de 42 à 45 kg/ha. On a essayé à 34 kg/ha sur une parcelle l'année dernière mais on a eu des problèmes de salissement. On a souvent des problèmes de verse et semer à 34 kg n'a rien changé. La récolte a lieu 120 jours après la date du semis, soit environ mi-septembre. On n'étaie pas la date de semis malgré 80 à 100 ha de sarrasin, le décalage à la récolte se fait en raison de la différence entre les parcelles. On sème assez tôt pour récolter en septembre car la fenêtre météo est beaucoup plus grande et les jours sont plus longs. On bat l'après-midi, il faut attendre que la rosée soit levée. Des apiculteurs amènent des ruches pour faire du miel de sarrasin.

IL A TESTÉ UN SEMIS À ÉCARTEMENT RÉDUIT

A Eancé (35), Raymond et Cécile Soulas cultivent 62 ha et élèvent 45 vaches laitières de race Normande, selon le cahier des charges de l'agriculture biologique depuis 2012. La ferme est située en zone séchante, et dès 1998, Raymond et Cécile prennent conscience de la sensibilité du système à la sécheresse. Le système fourrager s'oriente ainsi vers un système très herbager, avec plus de 60% d'herbe aujourd'hui, bien que Raymond cultive également des céréales sur 16 ha ainsi que du maïs ensilage et des betteraves fourragères sur 7 ha. La culture du maïs est un véritable défi en zone séchante, où la concurrence sur l'eau peut être très préjudiciable au rendement, ce qui implique d'adapter les pratiques culturales.

En 2014, par un concours de circonstances, Raymond fait l'acquisition d'un semoir d'occasion 6 rangs à socs pour betteraves. Ce semoir est équipé de disques interchangeables le rendant adaptable au semis du maïs avec un inter-rang de 50 cm, et non avec un inter-rang de 75 cm comme cela se fait classiquement. Cette année là, le maïs est donc semé avec un inter-rang de 50cm. La densité de semis est maintenue (environ 100 000 graines/ha), ce qui permet d'avoir des rangs plus serrés, mais avec une plus grande distance entre les plants au sein du rang. Cette technique contribue à la maîtrise du salissement, grâce à la couverture plus rapide de l'inter-rang. Raymond observe que cela permet aussi de maintenir la fraîcheur et l'humidité sous le peuplement, un point fondamental dans ce système où l'eau est une ressource limitante.

Un choix qui impacte le parc matériel

Cette technique n'est pas sans impact sur le parc matériel. La contrainte principale est d'être équipé d'un semoir spécifique pour le semis du maïs à écartement 50 cm, peu fréquent dans le secteur, et qui implique une spécialisation du parc matériel afin de l'adapter au semoir. Pour les opérations de désherbage mécanique, l'EARL est déjà équipée en 2014 d'une bineuse arrière à écartement réglable à 50 cm comme à 75 cm, mais celle-ci nécessite un guidage manuel. C'est pourquoi Raymond choisit de la remplacer en investissant dans une bineuse avant avec écartement 50 cm. L'intervention de binage nécessite 2 m de voie intérieure sur le tracteur, afin de s'adapter aux rangs.

Pour la récolte du maïs ensilage, qui est faite par une entreprise avec un cueilleur rotatif, il n'est pas nécessaire d'adapter l'équipement.

Quel bilan après 5 ans de cette technique?

Raymond note une amélioration de ses rendements en maïs ensilage, passant de 7 TMS/ha à 12 TMS/ha en moyenne entre 2014 et 2018. Pour lui, bien que d'autres facteurs puissent entrer en jeu, l'adoption du semis du maïs à écartement réduit a certainement contribué à cette évolution. De plus, l'itinéraire technique s'est simplifié : auparavant, Raymond réalisait 4 passages de désherbage mécanique (2 binages et 2 passages de herse étrille), pour seulement 2 passages de bineuse aujourd'hui. Le premier passage est réalisé dès l'apparition des rangs, en équipant la



bineuse de lames Lelièvre permettant un binage au plus près du rang, à vitesse réduite. Le deuxième passage est réalisé dans le maïs haut de 15 cm, sans lames Lelièvre, ce qui permet un buttage de la terre dans le rang, recouvrant les adventices. Raymond souligne que pour un maïs semé à un écartement de 50 cm comme pour un maïs semé classiquement, il est fondamental de semer dans un sol bien réchauffé pour un démarrage rapide.

Bien qu'il faille rester prudent en considérant ce retour d'expérience dans son contexte spécifique, la technique a achevé de convaincre Raymond. L'objectif pour cette année : tenter une réduction de la densité de semis, de 100 000 graines/ha à 85 000 graines/ha, afin de réduire la compétition sur la ressource en eau et d'optimiser l'ensoleillement du peuplement. ■

Jeanne ANGOT,
Ingénieure Réseau DEPHY à Agrobio Conseil

Raymond fait partie du groupe DEPHY La Roche aux Fées, un groupe de 10 agriculteurs engagés dans le plan Ecophyto 2. Tous produisent en agriculture biologique, et souhaitent communiquer sur leurs savoir-faire et leurs expériences, afin de contribuer à la diffusion des pratiques agricoles permettant une réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Les thématiques de travail sont, entre autres, la gestion des adventices et de la fertilité des sols, et la biodiversité à l'échelle de l'exploitation.

■ LES PETITES ANNONCES

Ille-et-Vilaine A VENDRE

Suite à une surproduction de radis d'hiver je vends environ 150 kg de radis noir et 100 kg de radis bleu d'hiver et d'automne. Conditionnement (cageot de 10 kg lavé ou non).

Camille Valbonesi - La Meziere - 06 43 03 00 11

Morbihan A VENDRE

A vendre 1 génisse pleine 66 terme 05 et 2 génisses 66 prêtes à inséminer.

Earl Davalo - Caro - 06 99 85 40 30

A vendre génisses Prim'Holstein BIO de 6 mois prêtes à inséminer. Inscrites CL et UPRA.

A vendre génisses 4-6 mois croisées Holstein Breton, de 1/2 bretonne à 7/8 bretonne.

GAEC des Écotones - Guer - 06 72 61 14 97

Vends 40 rounds de 2018 de prairie naturelle de bonne qualité. Chargement possible à la ferme.

Christophe Lefevre - Vannes - 06 20 64 35 78

A vendre 3 génisses holstein, vêlage prévu le (1) 16/05/19 et (2) le 26/05/19. A vendre 1 génisse 3/4 holstein 1/4 breton, vêlage prévu le 05/05/19.

La Ferme de Madon - Muzillac - 06 10 52 61 39

RECHERCHE

Recherche mélange céréalier pour nourrir mes chèvres. Idéalement triticales pois environ 2 tonnes. J'étudie toute proposition en bio.

M-L. Daniel-Descreux - Lanvaudan - 06 78 80 90 58

EMPLOI/STAGE

GAEC de 4 associés - 45VL/125ha en fermage - polyculture, élevage et transformation en Bio (fromage, jus de pomme, farine) - recherche prioritairement un/une fromager/ère ou un/une salarié/e polyvalent/e ayant de l'expérience dans la transformation fromagère, de mai à octobre 2019. Évolution possible CDI ou démarche d'installation/association si affinité et motivation Ou diversification des tâches de la ferme (élevage, cultures, ventes, etc.). Nous recherchons également un/une associée pour faire face à un départ en retraite.

Mikele - 06 35 19 71 08 / Meven - 06 30 11 58 65

Finistère A VENDRE

Tourteaux de cameline AB par lots de 200 à 250 kg. Livraison possible

Pierre Le Bris - Pont Croix - 06 68 40 33 17

Taureau charolais 5 ans issu de sélection, vêlage facile. Vendu car ses filles arrivent en reproduction maintenant.

GAEC les landes celtas - Locqueffret - 06 02 09 05 78

Vends 50 Porcelets bio

Eric Roussel - Tréméoc - 06 32 99 64 77

RECHERCHE

Recherche entre 1 et 5 T de betteraves fourragères sur toute la Bretagne. Sur toute la Bretagne

Bruno Royant et Valérie Van Meeuwen -
02 98 7 61 14

Cherche 200kg de seigle d'hiver variété Elego récolte à venir

Ferme de stang ar floch 02 98 78 24 37

Côtes d'Armor A VENDRE

Vends fourrage AB, disponible sur pied ou en roundballers stockés sous hangar, via contrat d'approvisionnement moyen terme (ray gras anglais + trèfle, enrubannage et/ou roundballers selon disponibilité dès le printemps 2019, surface de 40 ha

Ivan Le Mintier - Le Gouray - 06 73 31 97 48 -
ivanlemintier@wanadoo.fr

Vends plusieurs génisses holstein ou croisées à terme à partir de fin avril.

Dominique Le Cras - Glomel - 06 76 90 64 67

Vends 10 génisses de race Holstein et croisées (montbéliardes, Jersiais) âgées entre 14 et 18 mois, prêtes à inséminer.

Jean-Pierre Guernion - Hillion - 06 37 91 24 78

Vends deux génisses P'H nées le 26/01/19 et le 12/03/19 et deux génisses brunes nées le 25/02/19 et le 15/03/19

EARL Darley - Ruca - 06 60 80 83 69

RECHERCHE

Cherche Border Collie juste sevré pour dressage. A terme, travail sur vaches laitières. Souhaite voir au moins 1 des deux parents au travail.

Sylvain Haurat - Trebry - 06 70 97 04 47

EMPLOI/STAGE

Ferme laitière AB cherche un-e salarié-e à mi-temps à partir du 2 mai principalement pour la traite et l'alimentation.

Patrice Hamoniaux - Créhen - 06 81 60 74 37

La ferme Kabocha, maraîchage diversifié à 15 km de Dinan recherche salarié pour la période d'avril à septembre (CDD mi-temps sur 6 mois). Profil recherché : sérieux, ponctuel, rigoureux, autonome. Expérience dans le maraîchage requise.

Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à
lafermekabocha@gmail.com

Recherchons un salarié à plein temps à partir du mois d'octobre. Si possible avec de l'expérience et pourquoi pas un porteur de projet. En effet nous aimerions à terme nous associer avec une tierce personne pour continuer à diversifier nos productions et activités. Association ou sous une forme de SCL, c'est à réfléchir.

Ferme du Lanno - Trélévern - 06 44 72 81 65

■ INSTALLATION TRANSMISSION

Cède exploitation laitière, référence de 180 000 litres, 46 ha de surface utile, en bio depuis 2000. Vente cheptel, matériel, bâtiments, maison d'habitation. Location foncier, (6 ha seront à vendre en 2021). Libre au 1^{er} Janvier 2020. Convientrait pour projet lait ou tout autre projet. Région Sizun Landerneau

redandour@laposte.net ou 02 98 25 14 22 aux
heures de repas.

Possibilité transmission progressive-« parrainage ». Ferme aujourd'hui en vaches laitières, 41 ha de SAU, parcellaire groupé. Terres cultivables pour la plupart, quelques prairies naturelles. A convertir en bio. 1 maison d'habitation disponible sur le site.

Marc Mevel - Irillac - 06 01 72 50 34

Vends sur le territoire de Lamballe Terre et Mer une ferme sur 8 ha dont 4 ha de verger BIO (HT et BT) cidricole. Activité Agro-touristique avec longère de 280 m² rénovée tout confort équipée, entre autres, de 6 chambres dont 2 ch entièrement aménagées PMR ainsi que leurs 2 salles d'eau attenantes. Bois, prairie, étang ...

06 10 64 82 86 ou domaine.cotesdarmor@sfr.fr

A vendre ancienne exploitation maraîchère biologique, 1,8 ha + forage+hangar+maison d'habitation, 140 K€

Christian HICKEL - Le Faouët - 02 97 23 27 72

Etant en projet d'installation en caprin transformation fromagère en vente directe et en bio en ille et vilaine, je recherche un ou une associé(e).

Jonathan Hillion - Bourg des Comptes - 06 59 65 42 27

Cherche 5 à 10 hectares avec de préférence un hangar, sur le secteur Sud Morbihan (Marzan,

Péaule, Le Guerno, Muzillac, Saint-Dolay, La Roche-Bernard, Nivillac, Camoël, Pénestin, Férel) pour un élevage de volailles AB et canard gras. Présence d'habitation ou non.

Martin Pédron, 06 58 18 92 69 - martin.pedron@laposte.net

En vue d'une installation fin 2020 en ovin viande, recherche 50 à 60 ha groupés ou en îlots proches + environ 600 m² de bâtiments, secteur Vannes (56).

Hortense Galeron-Girard - ho.girard@gmail.com - 06 68 76 40 90

Jeunes Maraîchers en Gaec en production AB diversifiée en vente directe, agréé stage PPP, souhaite accueillir pour l'année 2019 stagiaire motivé par un projet d'installation.

Secteur Châteaulin. - 06 89 78 02 34.

A vendre, corps de ferme à Plouaret (22420) comprenant : une maison d'habitation ; deux garages ; deux remises - un hangar et une étable - 4.88 ha situés à moins de deux km du site

Murielle Richard murielle.lehay-richard@orange.fr

En vue de la mutualisation d'un poste de salarié (élevage et/ou cultures et/ou transfo/commercialisation) pour début 2020, cherche ferme(s) ayant un projet d'embauche 20km autour de Carhaix

Ferme de Stang ar Floch 02 98 78 24 37

Groupe de 3 personnes souhaitant s'installer d'ici un à trois ans, cherche une ferme à moins de 30mn de Rennes. Projet en AB, en production laitière (bovins) et maraîchage. Parcellaire 50ha minimum, accessibilité importante.

F. Peron - Servon-sur-Vilaine - 06 73 63 81 03

Tout est bon dans l'cochon

Notre rubrique mensuelle fait ce mois-ci encore de l'auto-défense intellectuelle sur les informations lues ici et là depuis la dernière fois. Vous pouvez nous envoyer vos perles à l'adresse suivante : symbiose@agrobio-bretagne.org

Intox, mode d'emploi

Après de vifs débats, l'Assemblée nationale a décidé, le 15 mars dernier, de revenir sur une mesure majeure de la loi Agriculture et Alimentation (Egalim), promulguée en novembre dernier, qui prévoyait l'interdiction en 2022 de la production, du stockage et de la vente de produits phytopharmaceutiques destinés à des pays tiers et contenant des substances prohibées par l'Union européenne, spécifie Public Sénat. L'interdiction a été repoussée à 2025. Une décision qui allonge la circulation de pesticides et l'exposition de la population, ainsi que de la biodiversité à des « produits phytopharmaceutiques (PPP) contenant des substances non approuvées pour des raisons de santé ou d'environnement », comme le précisait la loi Egalim votée en novembre 2018.

Pour simplifier, on peut produire sans soucis des pesticides interdits chez nous, mais autorisés sur d'autres continents. « Atrazine, chlorate de sodium... Ces pesticides très dangereux interdits en Europe pourront continuer à être produits en France

et vendus à l'étranger », soulignait la Fondation Nicolas Hulot. Le texte prévoit, en outre, une dérogation pour les producteurs qui concluent avec l'État une convention de transition dans les six mois suivant la publication de la loi. Cette convention, indique le texte, précisera les engagements pris par les producteurs en matière d'investissement dans des solutions de substitution, notamment de biocontrôle, d'investissement en R&D et de maintien de l'emploi en France. « Un droit à polluer ad vitam aeternam », a souligné la députée Barbara Pompili. Les parlementaires... et l'UIPP, le tout puissant syndicat de protection des plantes, ont avancé l'argument de l'emploi pour faire valoir cette décision. Donc on crée des emplois toxiques chez nous, pour vendre des produits toxiques ailleurs. Comme on pouvait lire sur une des pancartes lors de la Marche pour le climat : « Si vous voulez sauver un arbre, mangez un lobbyiste ».

Prendre les chiffres au pied de la lettre

Dans un portrait qui lui était consacré dans

Le Télégramme, le 25 février dernier, sobriement intitulé « La bio tout en nuances », Loïc Guines, nouveau président de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine récemment converti à la bio s'exprimait sur le glyphosate en ces termes : « C'est irresponsable et ridicule de prendre ce principe actif pour cible, plaide-t-il. Il faut arrêter de croire que les agriculteurs utilisent les pesticides en masse. C'est comme les antibiotiques, ce n'est pas automatique ». Ah, vraiment ?

Petite vérification. Libération, le 8 novembre 2018, rapportait ces propos du Ministère de l'Agriculture sur l'utilisation des pesticides en France : « Les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous : après une légère baisse pour l'année 2015, le Nodu pour les usages agricoles est stable en 2016. Sa valeur moyenne triennale 2014-2016 a même augmenté de plus de 12% par rapport à la moyenne triennale 2009-2011, au lancement du plan Écophyto ». Les antibiotiques, ce n'est pas automatique, ça pour sûr M. Guines, mais vérifier les chiffres, ça, ça devrait être automatique.

L'OEIL DE GOUTAL

